
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingtième séance – Mercredi 17 octobre 2018, à 20 h 45

Présidence de M. Eric Bertinat, président

La séance est ouverte à 20 h 45 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M. Taimoor Aliassi, M^{mes} Marie Barbey-Chappuis, Jannick Frigenti Empana, M. Claude Jeanneret, M^{me} Christina Kitsos, M. Souheil Sayegh, M^{me} Albane Schlechten et M. Pascal Spuhler.*

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan, maire, M^{me} Sandrine Salerno, vice-présidente, M^{me} Esther Alder, MM. Guillaume Barazzone et Rémy Pagani, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 5 octobre 2018, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 16 octobre et mercredi 17 octobre 2018, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

(Brouhaha.)

Le président. Je ne peux pas oublier que j'ai six enfants... Je connais l'histoire! S'il vous plaît, faites silence! Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Questions orales.

(Brouhaha.)

Le président. Comme vous avez pu le constater, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous avez trouvé à votre place un petit cendrier très amusant qui fait du bruit. Je n'irai pas jusqu'à vous demander de cesser de jouer avec... J'ai l'impression que notre patience va être mise à rude épreuve, ce soir!

M. Sami Kanaan, maire. Je sens que la soirée sera longue... Mon collègue Barazzone n'est pas là et je ne sais pas qui a eu l'idée saugrenue de distribuer ce cendrier. C'est le genre de trucs qu'on peut distribuer à des adultes à peu près conscients de leurs responsabilités, pas à des enfants attardés!

Mesdames et Messieurs, je vous livre la réponse à la dernière question orale encore en suspens, celle de M. Dossan sur le soutien de la Ville au festival Vernier sur Rock. Comme à d'autres reprises – mais pas forcément chaque année – nous accordons à cette manifestation un soutien logistique: nous prêtons du matériel sono, lumière et autres en fonction de sa disponibilité, s'il n'est pas utilisé ailleurs. Nous le faisons ponctuellement pour des festivals situés hors du territoire de la Ville de Genève.

Le président. Merci, Monsieur le maire. Nous passons aux points faisant l'objet d'une motion d'ordonnancement, dont l'urgence a été votée hier.

5. Motion du 3 octobre 2018 de M^{mes} et MM. Michèle Roulet, Nicolas Ramseier, Patricia Richard, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti, Pierre Scherb, Rémy Burri, Anne Carron, Albane Schlechten, Daniel Sormanni, Uzma Khamis Vannini, Georges Martinoli et Renate Cornu: «Un parcours urbain pour notre passé» (M-1372)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la ville de Genève a un riche passé insuffisamment mis en valeur;
- que s'approprier son histoire est important pour inspirer les choix politiques et culturels d'aujourd'hui;
- qu'il est nécessaire de transmettre aux jeunes générations l'histoire de leur ville;
- que ce parcours didactique peut être une carte précieuse pour le tourisme;
- que ce travail d'histoire représente un investissement durable en termes d'intégration culturelle et d'accueil pour notre ville en dévoilant à la fois ses particularités historiques et ses liens avec une histoire européenne et mondiale;
- qu'un tel parcours donnerait un aperçu du passé de notre ville, de ses coutumes et métiers anciens d'une manière séduisante et embellirait notre ville;
- que ce parcours urbain pourrait donner lieu à un parcours numérisé qui permettrait une visite interactive de notre patrimoine culturel;

¹ Annoncée, 2966. Motion d'ordonnancement, 3071.

- que ce projet culturel pourrait inclure la motion M-1250 qui demande de signifier de manière factuelle l'histoire du Cancel de Genève, ainsi que d'autres motions qui plaident pour un travail de mémoire;
- qu'une ville internationale comme Genève a un potentiel d'attractivité qu'elle doit mieux exploiter,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- entreprendre les démarches nécessaires avec le Service des archives de la Ville ou avec des associations comme l'Association pour l'étude de l'histoire régionale (AEHR) Genève, pour lancer un projet d'étude avec un inventaire des lieux emblématiques qui pourraient être choisis et les textes (en français et anglais) qui pourraient accompagner les photos ou illustrations;
- estimer le prix d'un tel projet en étudiant les possibilités de partenariats publics/privés.

Préconsultation

M. Simon Brandt (PLR). Pour aller vite, nous proposons que les motions M-1372, M-1375 et M-1364, dont l'urgence a été votée hier ou antérieurement, aillent en commission pour analyse, à savoir: la M-1372 pour un parcours urbain et la M-1375 pour un Musée de la bande dessinée à la commission des arts et de la culture, et la M-1364 sur les véhicules hippomobiles à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous vous remercions de faire bon accueil à ces motions et de les renvoyer en commission, afin que nous puissions les y étudier; nous espérons, si ces projets sont favorablement reçus en commission, qu'ils seront réalisés le plus rapidement possible. Je vous remercie.

Mis aux voix, l'entrée en matière sur la motion et son renvoi à la commission des arts et de la culture sont acceptés sans opposition (53 oui et 1 abstention).

6. Motion du 3 octobre 2018 de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Stefan Gisselbaek, Pascal Altenbach, Patricia Richard, Rémy Burri, Michèle Rouillet, Helena Rigotti, Renate Cornu, Guy Dossan, Georges Martinoli, Pierre de Boccard, Michel Nargi, Daniel Sormanni, Uzma Khamis Vannini, Jean-Philippe Haas, Pierre Scherb, Jacques Pagan et Pierre Gauthier: «Pour un Musée de la bande dessinée à la place de l'ancien Musée de l'horlogerie» (M-1375)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'à Genève, la bande dessinée profite d'une longue et illustre histoire qui débute avec l'auteur genevois Rodolphe Töpffer, et se poursuit aujourd'hui avec des auteurs comme Zep et Exem;
- que ce neuvième art a été inscrit dans le patrimoine culturel immatériel de Genève à l'UNESCO en 2012; cette tradition vivante est d'ailleurs soutenue par la Ville de Genève depuis 1997 via, par exemple, le Prix Töpffer ou les prix des bibliothèques municipales;
- que l'absence de lieu d'exposition permanente du neuvième art parmi l'offre culturelle doit prendre fin;
- le gâchis que constitue la fermeture au public de l'ancien Musée de l'horlogerie qui doit retrouver une affectation publique plutôt que d'être utilisé comme bureaux par l'administration;
- que le manque de lieux d'exposition pour la culture doit inciter à utiliser le mieux possible les bâtiments existants, ce qui n'est pas le cas avec l'ancien Musée de l'horlogerie,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'affecter le bâtiment de l'ancien Musée de l'horlogerie à une activité ouverte au public;
- d'étudier la possibilité d'y ouvrir un musée de la bande dessinée en collaboration avec l'Ecole supérieure de bande dessinée et d'illustration ainsi que des auteurs locaux (Zep, Exem, etc.);
- de proposer au Conseil municipal tous les crédits nécessaires à la réalisation de ces projets.

¹ Annoncée, 2966. Motion d'ordonnancement, 3071.

Préconsultation

La parole n'étant pas demandée, l'entrée en matière sur la motion et son renvoi à la commission des arts et de la culture sont acceptés à l'unanimité (54 oui).

7. Motion du 19 juin 2018 de M^{mes} et MM. Olivier Wasmer, Patricia Richard, Georges Martinoli, Renate Cornu, Simon Brandt, Didier Lyon, Helena Rigotti, Michel Nargi, Pierre de Bocard, Michèle Rouillet, Pierre Scherb et Jacques Pagan: «Retour des véhicules hippomobiles et de la cavalerie en ville de Genève» (M-1364)¹.

PROJET DE MOTION

- Attendu que les magnifiques parcs de la ville de Genève et les bords de la rade offrent un spectacle magnifique unique au monde;
- attendu que de très nombreuses villes ayant un attrait touristique certain comme Rome, Berlin, Vienne, Paris, Londres, Prague, Amsterdam, Séville, New York, Megève et Zermatt ont déjà depuis de nombreuses années, voire des siècles, autorisé la présence d'attelages à des fins touristiques, voire utilisé une cavalerie cantonale ou municipale pour la sauvegarde des nombreux parcs et promenades par des moyens écologiques comme le sont les chevaux, en excluant tous véhicules motorisés;
- attendu que le Canton de Genève, après avoir fait un essai d'une gendarmerie à cheval en 1997 déjà, a réintroduit tout récemment la cavalerie dans la gendarmerie et que des chevaux sont confiés à moindre coût aux forces de police à l'Etat de Genève;
- attendu qu'il y a de très nombreux manèges, fermes et élevages dans le canton de Genève qui pourraient pourvoir à la location, voire à la mise à disposition tant d'attelages que de chevaux à des fins principalement touristiques;
- considérant que le cortège de l'Escalade qui a lieu chaque année en ville de Genève le deuxième week-end de décembre formé de plus de 50 cavaliers attire de très nombreuses foules et touristes par l'attrait de cette cavalerie qui suscite tant l'intérêt que de l'admiration;
- considérant que le cheval et tout attelage est le moyen le plus écologique pour faire visiter les beautés de la ville de Genève et cause très peu de nuisances contrairement aux véhicules à moteur;

¹ Annoncée, 690. Motions d'ordonnancement, 1237, 2791.

Motion: véhicules hippomobiles et cavalerie en ville

- considérant déjà que la commune de Commugny, dans le canton de Vaud, procède à la levée des ordures par le moyen d'attelages hippomobiles, ce qui permet également de sociabiliser certains jeunes en manque de repères;
- considérant que tant les attelages à cheval que les chevaux constituent, comme la batellerie et les voiliers, un attrait particulier pour une ville touristique comme Genève,

le Conseil municipal invite instamment le Conseil administratif à:

- engager toutes démarches utiles en vue d'examiner l'opportunité de permettre la circulation de calèches et de police municipale, cas échéant, à cheval dans les parcs et promenades autour de la rade;
- examiner tous travaux utiles pour permettre ce genre d'activités hippomobiles, étant souligné que la loi sur les fiacres adoptée au XIX^e siècle à Genève est toujours en vigueur;
- dire de quelle manière cette activité pourra être déployée;
- examiner le coût d'une telle entreprise et le moyen de rémunération des cochers et fiacres, voire de tout cavalier qui pourrait exercer une activité avec des chevaux en ville de Genève.

Préconsultation

La parole n'étant pas demandée, l'entrée en matière sur la motion et son renvoi à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication sont acceptés par 49 oui contre 3 non (1 abstention).

- 8. Motion du 2 octobre 2018 de M^{mes} et MM. Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Sami Gashi, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Souheil Sayegh, Albane Schlechten, Olivier Gurtner, Uzma Khamis Vannini et Alfonso Gomez: «Pour un réseau cyclable structuré, continu et sécurisé favorisant l'usage du vélo dans les déplacements quotidiens!» (M-1370)¹.**

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

En milieu urbain, le vélo constitue un moyen de déplacement efficace, propre, peu coûteux et contribue à désengorger les axes routiers du trafic individuel motorisé.

Si des villes, principalement du nord de l'Europe, telles que Copenhague, Amsterdam, Utrecht ou encore Bordeaux, ont investi massivement dans les infrastructures cyclables ces dernières années, ces investissements commencent à porter leurs fruits. La pratique du vélo dans les déplacements quotidiens augmente année après année. A Copenhague, ce sont plus de 60% des résidents qui se déplacent quotidiennement à vélo.

A Genève, depuis 2010 les déplacements en transports individuels motorisés (41%) sont légèrement inférieurs aux déplacements en modes de transport doux (42%), avec une inversion qui est croissante. 30% des déplacements motorisés portent sur des distances inférieures à 3 km et près de la moitié (45%) de ces déplacements se font sur des distances inférieures à 5 km. Par ailleurs, entre 2005 et 2015, la pratique du vélo dans le canton a augmenté de 60%.

Afin d'encourager et de soutenir l'usage du vélo et de la marche dans les déplacements quotidiens, il faut que les autorités investissent massivement dans les réseaux cyclables et piétons de la commune. Faute de pistes cyclables, les cyclistes doivent, par endroits, emprunter les trottoirs par mesure de sécurité. Cette situation insatisfaisante gêne grandement les piétons et cette cohabitation crée de l'insécurité.

Ce n'est qu'en rendant la mobilité douce attractive, efficace et sûre que les Genevoises et les Genevois augmenteront la part modale de leurs déplacements à vélo et à pied, plutôt qu'en transport individuel motorisé.

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 2791. Motion d'ordonnancement, 3072.

Motion: réseau cyclable structuré, continu et sécurisé

Considérant:

- que sur le réseau routier primaire et secondaire de la Ville de Genève seuls 36 km sont équipés en aménagements cyclables, 17 km en sont équipés partiellement et 19 km pas du tout;
- les bienfaits pour la santé de la pratique quotidienne de la marche et du vélo;
- la réduction des coûts du vélo par rapport à la voiture (santé, infrastructure, parcage, etc.);
- que près de la moitié des trajets qui se font au moyen d'un véhicule individuel motorisé portent sur des distances de moins de 5 km;
- que l'arrivée du CEVA contribuera à fluidifier les axes routiers;
- que la mise en œuvre de la voie verte remporte un grand succès dans les déplacements quotidiens en favorisant la mobilité douce;
- que la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée ainsi que l'initiative IN-144, votée par le peuple genevois à 68%, ont instauré une paix des transports ces dernières années,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de favoriser la pratique du vélo:

- en créant des pistes cyclables en site propre le plus souvent possible (séparées du réseau routier) sur tout le réseau primaire et secondaire partiellement équipé et non équipé;
- en équipant toutes les pénétrantes de pistes / bandes cyclables;
- en installant des feux de signalisation synchronisés et favorables aux vélos pour éviter des temps d'attente trop longs;
- en améliorant la signalétique pour les vélos;
- en augmentant les places de stationnement pour vélos aux points névralgiques de la ville (gares, places, entrée des parcs, etc.);
- en facilitant l'implantation et l'usage de vélos en libre-service sur le territoire municipal;
- en imaginant le tracé d'une voie verte sur la rive droite reliant la gare à l'aéroport (il existe déjà un itinéraire piéton passant entièrement par des espaces verts);
- en créant une task force ou un comité de pilotage Ville-Canton dédié(e) à la mobilité douce.

Préconsultation

M^{me} Anne Carron (PDC). La motion M-1370 aurait dû être traitée parmi les points urgents de la session précédente. Nous remercions toutes celles et tous ceux qui ont bien voulu le faire ce soir, afin que cet objet soit renvoyé au Conseil administratif et qu'il puisse être examiné avec le paquet de motions – à savoir les motions M-1223, M-1224, M-1225 et M-1226 – concernant les pistes cyclables et le vélo qui ont été votées le 3 octobre.

La motion M-1370 a pour but de favoriser la pratique du vélo. Lors de nos précédents débats, il s'est trouvé une majorité du Conseil municipal pour dire et répéter la volonté de créer des pistes cyclables en site propre le plus souvent possible sur tout le réseau primaire et secondaire partiellement équipé ou non équipé, d'équiper les pénétrantes de pistes et de bandes cyclables, d'installer des feux de signalisation pour les vélos et d'augmenter les places de stationnement pour vélos aux points névralgiques. L'objectif poursuivi ce soir n'est évidemment pas d'ouvrir à nouveau le débat sur ces points au sujet desquels une majorité du Conseil municipal est d'accord.

Outre les demandes que je viens de citer, le Parti démocrate-chrétien appelle de ses vœux l'implantation et l'usage de vélos en libre-service sur le territoire municipal. Ce dossier est actuellement bloqué par des recours auprès de la justice et, par cette motion, nous voulons réaffirmer notre volonté de voir enfin à Genève un système de Vélib' à la disposition des habitants et des personnes de passage, comme on en trouve ailleurs.

Alors que, comme on l'a appris, la voie verte cartonne sur la rive gauche – victime de son succès, d'une certaine manière – nous appelons également de nos vœux la création d'une voie verte sur la rive droite de la gare à l'aéroport. Un tracé pour piétons et cyclistes existe déjà de la gare au Petit-Saconnex; il conviendrait donc d'imaginer sa prolongation jusqu'à Cointrin, pour faciliter et accélérer les trajets dans ce secteur.

Enfin, nous abordons une ère où les relations Ville-Canton vont s'intensifier quant aux questions de mobilité douce. Dans ce cadre, nous souhaitons la création d'une task force composée de personnes choisies pour leurs compétences par les deux entités. Il s'agit là d'une proposition évoquée récemment par le conseiller d'Etat Serge Dal Busco. Une task force animée d'une bonne dynamique est un outil extrêmement efficace pour avancer et nous pensons qu'il vaut la peine de s'en donner les moyens, raison pour laquelle nous demandons au Conseil administratif de tout mettre en œuvre dans ce sens.

Nous vous remercions donc, chères et chers collègues, de bien vouloir renvoyer la motion M-1370 au Conseil administratif, le débat de fond ayant déjà eu lieu en commission sur d'autres objets analogues. Je vous remercie.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 40 oui contre 18 non.

M. Daniel Sormanni (MCG). Moi, j'ai de la peine à comprendre ce type de motions, résolutions et projets de délibération dont le Parti démocrate-chrétien et d'autres nous affublent depuis quelques semaines. Je crois que le Canton et la Ville mènent déjà une politique largement favorable au vélo: il y a des vélos et des pistes cyclables partout – en tout cas à beaucoup d'endroits – sauf que... les cyclistes ne les empruntent pas! Ils roulent sur les trottoirs et les passages pour piétons en se fichant des pistes cyclables tracées sur les routes! On peut en penser ce qu'on veut, c'est quand même une réalité.

A un moment donné, il n'est pas possible d'aller plus loin. La voirie est ce qu'elle est! Il y a des bâtiments à droite et à gauche des rues, Mesdames et Messieurs, vous ne pouvez pas les démolir pour faire des pistes cyclables en plus. Par conséquent, je ne m'oppose pas à la création de pistes cyclables en site propre – comme le veulent certains ici – là où c'est possible mais, là où c'est impossible, c'est impossible! *Punkt Schluss!* Tout l'espace que vous prendrez sur la voirie, ce sera au détriment des autres moyens de transport.

Quoi que vous disiez, vous n'allez pas acheter un frigo ou faire des courses importantes à vélo! C'est encore plus vrai pour les livraisons et le travail des entreprises: un plombier ou un électricien ne se déplace pas à vélo pour aller faire des réparations en ville, il a bel et bien besoin de sa fourgonnette pour se rendre à destination avec ses outils. Déjà lorsqu'il parvient à se frayer un chemin sur la route entre les vélos et tout ce qui obstrue son passage, il ne trouve évidemment pas de place de parking ni même de place de stationnement pour livraison, parce que vous les supprimez! Et quand il revient après avoir fait son travail, il a un PV mis soit par les agents municipaux, soit par les rouges de la Fondation des parkings!

Voilà ce que vous voulez! Vous voulez finir de désertifier cette ville! Et après, vous viendrez – vous aussi, au Parti démocrate-chrétien, c'est là que vous me décevez et que je ne vous comprends pas – pour vous plaindre que Genève est un désert où il n'y a plus d'entreprises et donc plus de matière fiscale, ce qui nous obligera à réduire les prestations sociales! C'est ça que vous voulez, en favorisant ainsi le vélo! Vous allez trop loin! Alors, oui aux pistes cyclables, mais non à ce matraquage que vous nous imposez depuis quelques semaines! Je pense que c'est indigne de vous et que vous faites fausse route. Voilà comment vous allez détruire l'économie de la Ville!

Telle est la raison pour laquelle nous sommes opposés à la motion M-1370, comme nous l'étions à toutes les autres qui ont été votées il y a quelques semaines. Nous nous opposons aussi au projet de délibération PRD-184 qui demande un crédit de 12 millions de francs pour favoriser l'usage du vélo et que vous avez

voulu renvoyer en commission. Ne vous y trompez pas: ces 12 millions de francs que vous voulez dépenser... (*Brouhaha sur les bancs du Mouvement citoyens genevois.*) Si mes collègues pouvaient se taire, ce serait sympa... (*Rires.*) Ne vous y trompez pas: ces 12 millions de francs ne s'ajouteront pas aux 130 millions de francs prévus pour les investissements, ils en seront retranchés! On ne fera pas des investissements à hauteur de 142 millions de francs juste parce que vous voulez 12 millions de francs pour les cyclistes! Si vous les obtenez, ce montant sera enlevé de l'enveloppe totale des investissements.

M. Pagani, lui, ne s'y est pas trompé. Il vous l'a dit: «Je suis d'accord avec vos 12 millions de francs, mais ne me les enlevez pas de mon volant d'investissements!» Il n'arrive déjà pas à faire ce qu'il doit faire, avec tous les chantiers qu'il ouvre! Vous avez vu qu'il en a ouvert de nouveaux, notamment pour la réhabilitation de l'Ancien Manège; j'en passe et des meilleures. Par conséquent, il a besoin de son volant de 130 millions de francs et il est hors de question qu'on arrive à 142 millions de francs. Vous êtes déraisonnables!

Je le répète encore une fois: je ne comprends pas le Parti démocrate-chrétien qui enfourche cette façon de voir les choses aujourd'hui, parce qu'il a maintenant un magistrat au Canton, M. Dal Busco, qui a envie d'en faire plus. Tant mieux s'il veut en faire plus, mais il doit respecter la Constitution, la loi et le libre choix du mode de transport en vigueur actuellement dans le canton. Or ce n'est pas ce que fait ce conseiller d'Etat ni ce que fait le Parti démocrate-chrétien au niveau du Conseil municipal.

Voilà pourquoi nous sommes opposés à tous ces projets de délibération, motions et résolutions concernant les pistes cyclables: ces objets sont au détriment de la libre circulation et, finalement, de l'activité économique à Genève. Vous faites fausse route, Mesdames et Messieurs les motionnaires, et nous nous opposerons à ces projets de toutes nos forces – par voie de référendum, le cas échéant.

M. Olivier Gurtner (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le vélo, c'est une réalité. Il a le vent en poupe! La population suisse a accepté tout récemment, en votant avec plus de 73% de oui le contre-projet à l'initiative vélo, qu'il soit encouragé par la Confédération. La voie verte est un grand succès. Le Conseil d'Etat a présenté une politique ambitieuse en faveur à la fois des transports publics, des vélos, des piétons et du transport professionnel. C'est un courage politique qu'il faut saluer et c'est ce que le Parti socialiste fait ici.

Au Conseil municipal, nous avons voté récemment quatre motions et un projet de délibération (*ndlr: le PRD-184 a été renvoyé en commission le 3 octobre*)

demandant un crédit de 12 millions de francs pour le vélo. Je ne comprends pas vraiment le discours de M. Sormanni à ce sujet, puisque nous avons déjà voté là-dessus! Ici, nous devons voter une motion et nous ne discutons pas d'un projet de délibération. Ce serait peut-être bien de suivre l'état des débats, avant de vociférer!

Le Conseil administratif doit favoriser la pratique du vélo. La motion M-1370 demande notamment des pistes cyclables en site propre, un système de vélos en libre-service, des places pour garer les vélos et une voie verte entre Cornavin et l'aéroport.

On le sait: certains préfèrent ignorer la vérité et déverser des torrents de *fake news*. Ils disent que tous les cyclistes, sans exception aucune, sont des cycloterroristes avec un couteau plein de sang entre les lèvres! Que rouler à vélo en ville est facile! Pourtant, rien qu'en passant par la place de Neuve, on voit bien qu'on est entre *Les dents de la mer* et *Die Hard* N° 3. Certains disent encore que la voiture est la consécration ultime de la liberté individuelle, d'autres affirment que les motos dans les lignes de bus, c'est bien – tellement bien, qu'on a constaté une augmentation de plus de 300% des excès de vitesse aux deux endroits où la vitesse de ces motos a été contrôlée! Les chiffres viennent du Canton, je vous laisse vous renseigner, Mesdames et Messieurs!

Enfin, on entend dire que les cyclistes se fichent des pistes cyclables... C'est évident: quand on a une piste cyclable, on préfère utiliser la route avec ses voitures en risquant de se faire écraser... J'ai entendu tout à l'heure M. Sormanni déclarer: «Votre motion, vous pouvez la mettre à la poubelle.» Eh bien moi, je lui répondrai: «Votre agressivité, vous pouvez la mettre à la poubelle.» (*Applaudissements.*)

Revenons-en à l'objet qui nous occupe ici, si vous le voulez bien, Mesdames et Messieurs. Pourquoi voter oui? Le vélo, c'est écologique. Ce n'est pas un mode de circulation qui produit des déserts. En tout cas, j'ai rarement vu en Afrique ou en Argentine un désert avec des vélos! C'est quand même un moyen de transport a priori difficile à utiliser, dans ce genre de lieux... Le vélo est aussi un moyen de transport silencieux, bon pour la santé et peu gourmand en place. Voulez-vous d'autres raisons de voter la motion M-1370? A Genève, 41% des familles au centre-ville n'ont pas de voiture. En dix ans, de 2005 à 2015, les cyclistes ont augmenté de 60%. Or, une personne sur trois qui se déplace avec un moyen de transport motorisé le fait en général sur une distance de moins de 3 km. Autant dire que des initiatives et des encouragements à utiliser d'autres moyens de transport – lesquels ne sont bien sûr pas exclusifs – doivent être favorisés. Pour l'environnement, pour l'avenir, pour la santé, Mesdames et Messieurs, nous vous recommandons de renvoyer la motion M-1370 au Conseil administratif. (*Applaudissements.*)

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre déposée par M^{me} Romano, qui nous propose de passer en débat accéléré sur la motion M-1370. (*Vive réaction de M. Sormanni.*) Monsieur Sormanni, s'il vous plaît! Je fais voter cette motion d'ordre. Si le débat accéléré est accepté, selon l'article 85 du règlement du Conseil municipal, «seul-e un-e représentant-e par groupe, les membres du Conseil municipal siégeant de manière indépendante et les membres du Conseil administratif peuvent s'exprimer une et une seule fois, ainsi que les auteur-e-s d'amendements, pendant trois minutes au maximum par amendement».

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 34 oui contre 29 non.

M. Alfonso Gomez (Ve). On va essayer de garder un peu de dignité, dans ce débat... D'abord, j'aimerais répondre à cette légende urbaine qui a été colportée et qui continue à être colportée sur les cyclo-terroristes. Quand les cyclistes disposent de voies cyclables directes et sécurisées en site propre, où ils sont à l'aise, on constate qu'ils les utilisent. L'un des meilleurs exemples illustrant cette réalité est la piste cyclable du pont du Mont-Blanc, bien qu'elle ne soit pas parfaite – et de loin pas! Les différents sondages réalisés par le Touring Club Suisse (TCS), Pro Vélo et le département concerné donnent des taux d'utilisation par 75 à 95% des cyclistes, selon les heures et la durée du test. Et cela, durant les premiers jours après l'ouverture de cette piste cyclable!

Ce que beaucoup de citoyens ont compris – sauf certains, dans cette enceinte – c'est que la mobilité douce favorise la fluidité du trafic, surtout pour les professionnels qui ont, à certains moments, réellement besoin de leur véhicule, comme cela a été dit tout à l'heure. C'est assez simple! Les gens ne demandent qu'une chose: pouvoir circuler à vélo ou à pied, en sé-cu-ri-té. C'est fondamental! L'insécurité est aujourd'hui l'une des principales entraves au développement du vélo dans notre ville. Si davantage de gens peuvent circuler à vélo en sé-cu-ri-té, il y aura moins de gens sur les routes! Les études réalisées démontrent que l'on fait passer beaucoup plus de vélos que de voitures durant le même laps de temps sur une distance donnée.

J'aimerais rappeler les données fournies par le Conseil d'Etat – mais pas dans sa composition actuelle, puisque ces chiffres datent déjà d'il y a quelques années – concernant le trafic sur les grands axes. Un point m'a beaucoup frappé, car cela concerne une artère située tout près de chez moi: plus de 25 000 véhicules empruntent chaque jour l'avenue Pictet-de-Rochemont – qui est «l'autoroute» Pictet-de-Rochemont, le matin – avec en moyenne 1,15 personne par véhicule. Mesdames et Messieurs, si tous ces gens – ou une grande partie d'entre eux, ceux qui n'ont pas besoin de véhicule – étaient à vélo, pensez-vous qu'on aurait cette autoroute que subissent les habitants de l'avenue Pictet-de-Rochemont? Ne

Motion: réseau cyclable structuré, continu et sécurisé

crovez-vous pas que les utilisateurs professionnels qui ont vraiment besoin de leur véhicule, à un moment donné, seraient alors beaucoup plus à l'aise?

Par ailleurs, il faut favoriser le vélo – les professionnels de la santé l'ont dit aussi – pour le bien-être et la sécurité de nos concitoyens; pour lutter contre le bruit, l'obésité et les problèmes de santé. Finalement, comme le démontrent les résultats des votations fédérales d'il y a quelques semaines, la grande majorité de la population est favorable à ce transfert modal. Et non seulement les gens y sont favorables, mais ils aimeraient pouvoir se déplacer à vélo. Ce qui les en empêche, pour l'instant, c'est justement le manque de moyens et d'infrastructures dans ce sens.

Par conséquent, nous soutiendrons évidemment la motion M-1370, comme nous avons soutenu le projet de délibération PRD-184. Et cela non pas pour quelques illuminés qui voudraient faire du vélo, mais tout simplement parce que ce projet concerne la majorité de la population de nos cités, aujourd'hui. Je rappelle qu'en ville de Genève 42% des ménages n'ont pas de voiture...

Une voix. C'est faux!

M. Alfonso Gomez. J'entends dire: «C'est faux!»... Alors, j'attends vos chiffres! Moi, je cite ceux du Conseil d'Etat! La grande majorité de la population...

Le président. Monsieur Gomez, je me permets de vous interrompre. J'aimerais que ce débat puisse continuer sans invectives ni prises de tête comme j'en entends en ce moment. Un orateur ou une oratrice s'exprime, on l'écoute! Je vous redonne la parole, Monsieur Gomez.

M. Alfonso Gomez. Je disais donc que 42% des ménages en ville de Genève, c'est-à-dire la grande majorité de nos concitoyens, n'ont pas de véhicule. Eh bien, il faut leur donner la possibilité d'utiliser la mobilité douce et le vélo. En effet, la mobilité cycliste, c'est la sécurité, la rapidité, la proximité, la fluidité du trafic et le bien-être de l'ensemble de nos concitoyens! (*Applaudissements.*)

Le président. Je donne la parole à M. Tobias Schnebli, pour Ensemble à gauche.

M. Tobias Schnebli (EàG). Merci, Monsieur le président. Vous avez prononcé correctement mon prénom, je vous en suis très reconnaissant...

Ensemble à gauche soutient la motion M-1370 avec conviction. Vu la teneur des débats dans cette enceinte, nous pensons qu'elle a son utilité car, visiblement, il y a encore des gens qui ont de la peine à admettre la nécessité de développer le réseau cyclable là où c'est possible. Même si une bonne partie des demandes formulées dans cette motion sont déjà contenues dans d'autres que nous avons déposées ou signées, ce débat n'est pas utile... Non, je veux dire «pas inutile»!

J'aimerais prendre un peu de hauteur pour considérer cette problématique dans l'ensemble de l'agglomération urbaine genevoise, c'est-à-dire aussi sur le territoire du canton et même au-delà, compte tenu du trafic pendulaire des gens qui viennent quotidiennement travailler à Genève depuis le canton de Vaud ou la France voisine. Le développement qu'ont connu l'agglomération et la région genevoises au cours de ces quinze à trente dernières années, rien qu'en termes de population et de places de travail, n'est plus compatible avec une mobilité reposant essentiellement sur les déplacements motorisés privés, c'est-à-dire les voitures. Le tout-à-la-voiture ne fonctionne pas dans une agglomération de 500 000 personnes telle que le canton de Genève, sans compter les allées et venues des gens qui viennent quotidiennement depuis l'extérieur pour y travailler.

Par conséquent, la nécessité de trouver des alternatives au tout-à-la-voiture s'impose avec évidence. Parmi ces alternatives, il y a les transports collectifs publics, bien sûr. Nous sommes favorables à leur gratuité car, pour le fonctionnement de notre cité, ce serait un plus. On y arrivera peut-être un jour, puisque d'autres villes l'ont fait. Outre les transports collectifs, il y a aussi les transports individuels. Pour ma part, j'en suis un adepte. Même si j'ai une voiture pour mon travail, je me déplace le moins possible avec et, quand je peux, je circule à vélo. Au centre-ville, c'est seulement à vélo que j'arrive à me déplacer! Je renonce à la voiture soit à cause des difficultés de stationnement et des embouteillages, soit parce que cela rend trop difficile de se frayer un chemin parmi les autres usagers de la route.

Genève est tout sauf la ville morte que nous dépeint le préopinant du Mouvement citoyens genevois! C'est une ville vivante où tous les gens qui vivent dans l'agglomération veulent se rendre quotidiennement, y compris pour sortir le soir. Il est donc nécessaire de «mettre le paquet» et de consacrer toute notre énergie à trouver des solutions. Voilà pourquoi nous avons demandé que les 12 millions de francs du projet de délibération PRD-184, à savoir 3 millions de francs par année sur quatre ans, ne soient pas dépensés au détriment d'autres investissements accordés à la Ville mais s'y ajoutent, car il est nécessaire d'investir à cette hauteur pour faciliter l'usage du mode de déplacement individuel économe et non polluant qu'est le vélo. Il présente de très nombreux avantages, mais a de la peine à s'implanter. Or ce ne sont pas que des sportifs en jeune âge qui devraient pouvoir le pratiquer en sécurité, mais tout le monde! On est encore très loin d'une telle situation, à Genève aujourd'hui.

Motion: réseau cyclable structuré, continu et sécurisé

Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs, je vous invite à voter la motion M-1370 sur le siège en la renvoyant au Conseil administratif – ou, si tel n'est pas le cas, à la renvoyer au moins à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Pierre Scherb (UDC). M. Schnebli vient de dire que ce débat n'était «pas utile», mais il s'est tout de suite corrigé en le qualifiant de «pas inutile». A nos yeux, ce lapsus est significatif, tant il est vrai qu'on ne fait que parler de vélo durant des soirées entières, lors de nos séances plénières! En réalité, le 23 septembre 2018, la population suisse s'est exprimée pour donner à la Confédération la compétence de s'occuper des réseaux cyclables. Cela signifie qu'au niveau du Conseil municipal nous n'avons pas à nous précipiter; nous devrions plutôt attendre de voir ce que la Confédération nous proposera.

Au-delà des mesures déjà votées – cela a été dit aujourd'hui, notamment par la gauche – nous avons déjà tout ce qu'il faut! M. Sormanni a souligné que la Ville de Genève s'engageait beaucoup pour le vélo, et il a raison! Regardez, même la motion M-1370 le mentionne: le réseau routier primaire et secondaire contient 36 km d'aménagements cyclables, 17 km en sont équipés partiellement et seulement 19 km ne sont pas équipés du tout. Tout est donc en bonne voie!

Cette motion contient néanmoins des imprécisions. Au début, on lit que le vélo est un moyen de désengorger les axes routiers du trafic individuel motorisé. Moi, je suis sceptique sur ce point. D'après nous, les cyclistes sont surtout des personnes qui, autrement, utiliseraient les transports publics et non pas la voiture. Par conséquent, favoriser le vélo ne désengorgerait nullement nos axes routiers du trafic individuel motorisé.

Ensuite, le texte de la motion compare Genève à Copenhague, Amsterdam, Utrecht ou encore Bordeaux – des villes qui sont toutes situées sur un terrain plat! Ce n'est pas le cas de Genève! Quant à l'affirmation selon laquelle le vélo aide à faire des déplacements quotidiens, nous constatons quant à nous qu'il y a déjà beaucoup de vélos en ville. Nous les voyons surtout partout où il y a un bout de métal où les accrocher... Ce qui n'est pas pour embellir notre ville, ni pour attirer les touristes! Le vélo est-il bon pour la santé? Peut-être... Mais les vélos électriques ont-ils vraiment un effet positif pour la santé? De plus, on peut faire une mauvaise chute – surtout avec un vélo électrique – ou avoir d'autres types d'accident, notamment avec des piétons. Ces derniers se plaignent souvent de ne pas être respectés par les cyclistes.

Pour toutes ces raisons, nous voterons non à la motion M-1370 et nous vous invitons à faire de même, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

M^{me} Anne Carron (PDC). J'interviendrai très brièvement. Je voulais juste répondre à M. Sormanni, qui est démonté contre nous, que le Parti démocrate-chrétien est parfaitement cohérent dans ses démarches, puisqu'il a soutenu il y a deux ans le projet de loi cantonal PL 11791 prévoyant 8 millions de francs pour faire avancer la réalisation du réseau de pistes cyclables. Quant aux prétendues entraves du vélo à la bonne marche de l'économie, je crois que M. Gomez a répondu tout à l'heure sur ce point et je l'en remercie.

M. Pierre Gauthier (HP). Tout à l'heure, j'ai entendu certains orateurs parler de commerce. Eh bien, les vélocistes sont aussi des commerçants et ils bénéficient du développement du vélo! Par conséquent, en tout cas au niveau des marchands et réparateurs de cycles – les vélocistes, comme on les appelle –, le développement du vélo est un atout économique pour notre ville. L'e-commerce étant un concurrent très sérieux et très rude pour le commerce d'alimentation, la confection – tout le monde connaît Zalando – et d'autres secteurs, je constate que, dans plusieurs quartiers, les arcades désertées par les commerces traditionnels sont souvent reprises aujourd'hui par des vélocistes.

Il est vrai que, en raison du manque d'infrastructures efficaces, certains cyclistes ont pris de mauvaises habitudes. Il faut évidemment lutter contre cela. La meilleure façon de le faire, c'est de créer ces fameuses infrastructures qui sont indispensables, notamment pour les vélos. En tant que cycliste, je peux le dire: les vélos sont tout à fait défavorisés par le réseau cyclable actuel, car il est inefficace, dangereux, discontinu et très peu attractif, en fin de compte. La liberté du choix du mode de transport suppose que l'on ait les moyens d'exercer cette liberté... Actuellement, quoi qu'on en dise, les cyclistes n'ont pas les moyens – ou, en tout cas, pas les mêmes que les autres – d'exercer leur libre choix du vélo comme mode de transport.

Il est évident que tout le monde ne va pas se mettre au vélo! Les personnes à mobilité réduite, les très jeunes enfants, les personnes âgées doivent aussi pouvoir se déplacer en toute sécurité en ville. Construire des aménagements cyclables, c'est faire sortir les cyclistes des trottoirs pour les remettre sur la voirie, où ils doivent évidemment circuler.

Il faut comprendre que la mobilité, ce n'est pas du tout la guerre «auto contre vélo». Cela, c'est du passé! La mobilité n'est plus unimodale, mais multimodale. Train, auto, transports publics et vélo sont utilisés successivement par les personnes qui se déplacent en ville, notamment par celles qui viennent y travailler. Enfin, il est confirmé par de très nombreuses études – que je ne citerai pas – que la piétonnisation des centres urbains n'est pas du tout un handicap pour le commerce mais, au contraire, un appel d'air favorable au commerce de proximité.

Motion: réseau cyclable structuré, continu et sécurisé

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Une fois de plus, j'ai entendu ce soir beaucoup de choses étonnantes – notamment de la part du Parti démocrate-chrétien, qui a évidemment signé la motion M-1370. Je vise ici tous ses signataires: M^{me} Barbey-Chappuis, M^{me} Beaud, M. Gashi, M. de Kalbermatten, M. Lathion et d'autres... Et je m'adresse aux téléspectateurs qui nous regardent à cette heure tardive: je les invite à venir devant le bâtiment de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), où nous siégeons en ce moment, pour vérifier quels motionnaires sont des cyclistes, parmi tous ceux dont je viens de citer le nom. Pas un seul n'est venu à vélo!

Des voix. Ce n'est pas vrai! (*Brouhaha.*)

M. Jean-Philippe Haas. J'ai les photos du parc à vélos devant le bâtiment, je peux les transmettre! Il y a exactement huit vélos! Il est assez spécial de défendre une motion qui revient à affirmer: «Faites ce que je dis, pas ce que je fais!» Quant au magistrat municipal du Parti démocrate-chrétien, M. Guillaume Barazzone, je l'invite à venir à vélo à nos séances plénières – pas comme hier, où il est parti avec une personne venue l'attendre dans une voiture garée illégalement sur le trottoir juste en face!

Une voix. C'est de la délation! Ce n'est pas possible! (*Brouhaha.*)

M. Jean-Philippe Haas. Je le répète encore une fois, j'ai les photos! (*Applaudissements.*)

Une voix. Bravo! Bel exemple! (*Brouhaha. Vive réaction de M. Lathion.*)

Le président. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs! Dans ce débat, les fronts sont vraiment très marqués et je peux comprendre que les déclarations des uns ne plaisent pas aux autres – y compris à M. Lathion. Mais laissez chaque orateur s'exprimer! Je ne trouve pas qu'il y ait ici atteinte à la personne, grossièreté ou quoi que ce soit d'analogue. Laissez M. Haas s'exprimer, puis je donnerai la parole à M. Jotterand pour le Parti socialiste. Cessez de vous manger le nez comme ça! Nous en arriverons de toute manière à voter ou à refuser cette motion, alors laissez les orateurs s'exprimer. Monsieur Haas, à vous la parole.

M. Jean-Philippe Haas. Je vous remercie infiniment, Monsieur le président. Je peux tout à fait comprendre la réaction de M. Lathion... Moi, je ne l'ai jamais vu à vélo! (*Brouhaha.*)

Des voix. Mais ce n'est pas vrai! Ça suffit! On ne s'en prend pas aux gens ainsi!

Le président. S'il vous plaît, Monsieur Haas, continuez.

M. Jean-Philippe Haas. Qu'est-ce qui n'est pas normal, Monsieur Lathion? de dire la vérité? J'en reviens à la motion M-1370. Je cite: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de favoriser la pratique du vélo.» Dans les invites, on lit une formule assez fabuleuse: «... en améliorant la signalétique pour les vélos!» Je veux bien, mais il y a déjà des feux rouges et des stops et les cyclistes ne savent pas ce que c'est! Il y a des panneaux bleus qui les obligent à circuler sur les pistes cyclables et ils ne les utilisent pas! Par conséquent, avant de demander l'amélioration de la signalétique, il faudrait déjà qu'ils apprennent un peu ce que c'est que la loi fédérale sur la circulation routière (LCR) et l'ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR).

Une voix. Bravo! (*Applaudissements.*)

M. Jean-Philippe Haas. Quant au pourcentage de 42% de la population genevoise cité par M. Gomez tout à l'heure...

Une voix. C'est 42% des ménages!

Une autre voix. Tais-toi!

M. Jean-Philippe Haas. Je peux continuer? Ces 42% de la population genevoise comprennent-ils les enfants et les bébés? Tous les habitants sont-ils pris en compte? On manipule les chiffres comme on veut! Evidemment, c'est le président de Pro Vélo qui les mentionne, alors qu'il reçoit des subventions de la Ville de Genève. C'est normal: il n'irait pas à l'encontre de sa propre association! Mais il y a peut-être conflit d'intérêts et il devrait s'abstenir de voter sur cette motion. (*Brouhaha et réactions d'indignation.*)

Je continue, même si mes propos déplaisent à beaucoup de gens, dans cette salle. J'en vois qui font des remarques et qui se tournent vers moi... C'est impressionnant!

Le président. Monsieur Haas, n'en rajoutez pas, par pitié! Allez-y, on vous écoute! Il vous reste une minute et cinquante secondes.

M. Jean-Philippe Haas. Oui, merci. Juste quelques mots pour clore mon intervention: la gauche et le Parti démocrate-chrétien veulent imposer à tous de vivre dans un nouveau monde de Bisounours qui n'aurait que des rues piétonnes. Ce serait fabuleux, tout le monde se déplacerait à vélo! Eh bien, non! Il y a aussi des gens qui ont envie de se déplacer en voiture, des personnes âgées ou à mobilité réduite qui ont besoin de leur véhicule. Je pense qu'aller à vélo est bon pour les gens favorisés – même âgés, pour autant qu'ils le puissent encore. Mais je citerai l'exemple de ma maman, qui a 83 ans et qui a encore son permis de conduire: je vous assure, Mesdames et Messieurs, qu'elle ne montera pas sur un vélo pour se rendre en ville! Elle utilisera son véhicule, puis se déplacera autrement.

Quant au commerce, il suffit de voir le nombre d'arcades qui se sont vidées au centre-ville, justement parce qu'elles ne sont plus accessibles en voiture. Allez demander aux commerçants ce qu'il en est vraiment, Mesdames et Messieurs les motionnaires! Visiblement, nous ne recevons pas du tout les mêmes avis et vous n'entendez pas la même chose que nous! Le jour où le parking Clé-de-Rive sera construit – je rappelle que 700 à 800 places y sont prévues – on pourra peut-être fermer deux ou trois rues à la circulation et les rendre piétonnes. Au moins, l'accessibilité aux commerces sera possible. Alors, ayez un peu de respect pour les petits commerçants aussi! (*Applaudissements.*)

Une voix. Bravo!

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que nous sommes en débat accéléré. Il nous reste à entendre M. Jotterand pour le Parti socialiste et M. Pagani pour le Conseil administratif, puis je donnerai la parole à M. Lathion, mis en cause pour ne pas utiliser son vélo... Monsieur Sormanni et Monsieur Gomez, le débat accéléré a été voté et je ne vous passerai pas la parole, car vous n'avez pas été mis en cause; il ne faut pas exagérer!

M. Ulrich Jotterand (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, il n'y a pas à s'étonner qu'émane des rangs de l'Union démocratique du centre et du Mouvement citoyens genevois – manque le Parti libéral-radical, curieusement – la volonté farouche de mener ce combat d'arrière-garde que représente la pseudo-liberté de permettre la circulation automobile selon le bon plaisir de chacun. Comment ne pas comprendre qu'il ne s'agit pas aujourd'hui d'être pour ou contre la voiture, pour ou contre le vélo? Le modèle de la mobilité tel qu'il s'est déployé au début du XX^e siècle et développé après la Seconde Guerre mondiale avec les trente glorieuses n'est simplement plus pertinent dans les centres urbains. Il présente des insuffisances crasses en termes de mobilité, d'environnement, d'aménagement et de santé publique – sans parler des coûts indirects.

Combien de fois faudra-t-il répéter qu'il n'y a pas, dans les pays développés d'Europe – prenons cet exemple –, de ville de l'importance de l'agglomération genevoise qui applique une politique de mobilité efficace avec le libre choix du mode de déplacement? Cela n'existe pas! Sauf dans les rêves de certains, que nous avons pu entendre encore ce soir – mais je crois qu'il s'agit simplement de les laisser rêver. La gauche a compris ces enjeux depuis longtemps; on peut saluer le fait que le Parti démocrate-chrétien évolue sur ce plan, car les questions de mobilité sont indissociables des questions d'environnement et de santé publique.

Il est donc nécessaire que le Conseil municipal accorde toute l'importance requise à cette problématique, pour faire en sorte que les habitants de la ville de Genève puissent mieux respirer – au sens propre – et aussi ne pas être en permanence sous la pression du bruit excessif produit par la circulation routière. Tout encouragement du transport par vélo est naturellement bénéfique à cet égard.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, ce qui se passe est tout à fait intéressant: aujourd'hui s'ouvre peu à peu – que cela plaise ou non – l'ère de l'après-voiture. Les questions de mobilité ne se posent plus en termes de possession ou non d'un véhicule privé qui est immobile les 95% du temps et, souvent, occupe l'espace public. La mobilité se pense déjà – et ce sera encore plus le cas à l'avenir – en termes de services avec des modalités où le vélo jouera un rôle important. Ces modalités vont évidemment évoluer considérablement. Plusieurs exemples nous viennent de l'Europe du Nord; plus modestement, on peut se tourner vers des villes comme Lausanne, où l'on voit que les choses ont considérablement changé avec le métro, par exemple. En ce sens, il faut vraiment encourager toutes les possibilités de développer des modalités de transport diverses. Dans les centres urbains, le vélo joue bien sûr un rôle considérable.

Il est donc temps que Genève, malgré l'opposition regrettable de la droite, avance pour que ce dossier puisse apporter du bien-être à nos concitoyens. (*Applaudissements.*)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il y a deux semaines, nous avons déjà eu affaire à quatre motions favorisant le vélo. Je trouve ce débat extrêmement intéressant! Je tiens à donner des informations précises, parce que je crois que certains éléments ont été un peu tronqués.

En ce qui concerne la pratique du vélo, j'invite celles et ceux qui remettent encore en cause ou en doute le fait que nos pistes cyclables sont efficaces à aller se promener au droit du pont Hans-Wilsdorf: ils constateront combien les cyclistes qui passent le long de l'Arve sont nombreux. C'est très étonnant, à tel point que certains ont déjà appelé l'endroit le «boulevard à vélos» ou encore le «boulevard cycliste». Avec la borne de comptage, tout cela a été enregistré.

Quant à la voie verte, là aussi, j'invite les conseillers municipaux qui ne l'auraient pas encore fait à aller se promener en partant de la gare des Eaux-Vives; et ça va continuer, puisque nous sommes en train d'aménager la voie verte depuis cette gare jusqu'à l'émergence des stations de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), pour rejoindre ensuite ce fameux «boulevard à vélos» le long de l'Arve. Tout cela se structure.

En parallèle seront créées non pas 700 places de stationnement pour les voitures dans le parking Clé-de-Rive, mais 490, qui vous sont d'ailleurs soumise dans la proposition PR-1305. Ainsi, nous ferons en sorte de libérer la voie publique des voitures. Ce parking, contrairement à ce que disent certains, ne sera pas un aspirateur à voitures.

J'aimerais encore ajouter que j'ai eu une réunion avec M. Dal Busco, conseiller d'Etat nouvellement élu, en charge de la mobilité à Genève. Je n'aime pas le terme «task force», mais enfin, j'ai participé à la première réunion du comité de pilotage – disons-le comme ça – et on s'est mis d'accord sur quatre ou cinq axes prioritaires pour favoriser la mobilité douce, notamment celle des piétons et des vélos.

Il faut savoir que, depuis que la gare de Cornavin a été inaugurée, le double de personnes qui en sortent pour se rendre à pied par le quartier de Saint-Gervais vers les arrêts de tram sur les ponts de l'île a considérablement augmenté, des statistiques le démontrent. Et lorsque le CEVA sera inauguré, l'engouement sera tel qu'il n'y aura pas suffisamment de trams au droit de la gare des Eaux-Vives, par exemple; les gens iront donc au centre-ville à pied. Nous sommes déjà en train de revisiter l'ensemble de la rue de la Terrassière pour enlever tous les poteaux et les obstacles risquant de gêner les piétons qui débouleront là – j'ose le dire – dès l'inauguration du CEVA pour se rendre à la sortie de la gare, comme ils le font aujourd'hui.

Tout cela montre un changement de mentalité. On le voit bien, les habitants – nos concitoyennes et concitoyens – ont compris que marcher ou faire du vélo

est bon pour le physique, pour la santé. Ils ont compris aussi que la meilleure manière de se déplacer aujourd'hui au centre-ville est d'aller à pied ou de prendre les transports en commun, qui sont de plus en plus efficaces – je ne dirais toutefois pas hyper-efficaces, car on a un problème de vitesse commerciale: 16 km/h, ce n'est pas génial, alors que toutes les autres villes ont atteint les 20 km/h.

Nous sommes donc au seuil d'un changement complet de mentalité. Je le répète: le nombre de jeunes qui passent leur permis de conduire est en courbe gravement décroissante. Enfin... ce n'est grave que pour certains! En tout cas, la jeunesse d'aujourd'hui abandonne la voiture et le permis de circulation pour se livrer à d'autres activités: tapoter sur un iPhone ou un autre type de téléphone portable pour discuter avec des amis dès le matin... C'est beaucoup mieux, je trouve, que d'écouter la radio bien au chaud dans sa voiture! Mais c'est là une vision tout à fait personnelle des choses.

Voilà, Mesdames et Messieurs. Evidemment, nous ferons droit à la motion M-1370 si elle est votée par le Conseil municipal, ce dont je ne doute pas, puisque les quatre motions précédentes pour favoriser le vélo ont été acceptées. Nous ferons en sorte, avec le Canton, de faciliter encore davantage la mobilité douce pour qu'à la fin de l'année 2019, lorsque nous inaugurerons le CEVA, il y ait le même engouement que dans les villes d'Europe et à Lausanne quand le métro M2 a été inauguré.

Le président. Trois personnes estiment avoir été mises en cause par l'intervention de M. Haas. Il s'agit de MM. Lathion, Gomez et Sormanni. Les deux derniers m'ont fait remarquer que j'accordais un droit de réponse – ou, en tout cas, la possibilité d'une intervention – à M. Lathion et non à eux; je le fais donc volontiers. Je céderai la parole à ces trois conseillers municipaux, en leur demandant toutefois d'être brefs et de ne pas relancer le débat.

M. Jean-Charles Lathion (PDC). Je ne pensais pas intervenir, mais je le fais quand même, car ce n'est pas la première fois que M. Haas nous interpelle nominativement dans les débats ou sur les réseaux sociaux. Je pense qu'il faut savoir raison garder, en la matière. M. Haas, dans son intervention tout à l'heure, donnait l'impression que les démocrates-chrétiens, cosignataires de la motion M-1370, étaient des opportunistes qui proposaient de favoriser la mobilité des cyclistes mais n'utilisaient pas le vélo. Comme il m'a mis en cause à plusieurs reprises, je lui ferai remarquer que j'ai un vélo! Je ne tourne pas autour de la maison de M. Haas en permanence, c'est clair... (*Rires.*) Mais j'ai un vélo! Anne Carron a un vélo, de même qu'Alia Chaker-Mangeat, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Alain de Kalbermatten, Léonard Montavon, Sami Gashi... Dans tout le groupe, nous faisons du vélo! (*Brouhaha.*)

Je rappelle aux gens qui veulent nous monter les uns contre les autres le titre de cette motion: «Pour un réseau cyclable structuré, continu et sécurisé favorisant l'usage du vélo dans les déplacements quotidiens!» Quoi de plus raisonnable? Vous en conviendrez, Monsieur le président, il n'y a que M. Haas qui ne l'ait pas compris! (*Applaudissements.*)

Une voix. Bravo!

M. Alfonso Gomez (Ve). J'aborderai juste deux points. Premièrement, je rappelle à M. Haas que, quand il intervient en mettant en doute les chiffres évoqués par un autre orateur, il faut d'abord qu'il vérifie de quoi il s'agit. Le pourcentage de 42% que j'ai mentionné tout à l'heure provient du Conseil d'Etat: c'est 42% des ménages qui n'ont pas de voiture en ville – nous l'avons déjà dit! – et non pas 42% de la population. Il ne sert à rien de contredire les chiffres officiels parce qu'ils ne vont pas dans le sens de vos opinions, Monsieur Haas!

Deuxièmement – et c'est plus grave – j'en viens à l'accusation de conflit d'intérêts portée contre moi par M. Haas. Il a l'air de trouver illégitime que l'on milite par conviction pour des causes qui nous tiennent à cœur. C'est mon cas, et je le fais bénévolement: contrairement à d'autres, je ne touche aucun revenu pour ma présidence de Pro Vélo. Ce que remet en cause M. Haas ici, c'est le fait d'avoir des convictions et de les défendre. Eh bien, je lui dis que nous continuerons à défendre nos convictions pour l'intérêt public, parce que c'est ce que nous croyons juste! (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). On ne va pas en rajouter, c'est inutile...

Le président. Oui, j'aimerais bien qu'il en soit ainsi... (*Rires.*)

M. Daniel Sormanni. Pour ma part, je trouve ce débat inutilement passionné. M. Gomez n'a pas été tendre avec moi! Je ne crois pas que ce soit comme ça qu'on fasse avancer une cause, quelle qu'elle soit. Certains sont convaincus de ceci ou de cela, mais je pense que, dans la vie, il faut avoir un certain équilibre. Ce n'est pas parce qu'on est pour quelque chose qu'on doit exclure les autres! Or c'est un peu le cas aujourd'hui, malheureusement. Et cela ne fait pas avancer le débat!

Quand on fait une piste cyclable en site propre sur une route, on enlève de la place aux autres véhicules. C'est une réalité, vous ne pouvez pas le nier, Mesdames et Messieurs les motionnaires! Et vous ne pouvez pas nier non plus que

la plupart des cyclistes ne respectent pas la LCR. Vous ne voulez pas l'admettre, mais vous ne pourrez pas continuer d'affirmer que ce que je dis est faux et que ce sont des mensonges. C'est une situation que l'on constate tous les jours – et vous aussi! Tout à l'heure, j'ai même discuté avec un conseiller municipal qui n'est pas de notre bord – je ne citerai pas son nom, par respect – et qui me disait: «Moi non plus, quand je roule à vélo je ne respecte pas toujours les feux et les stops.» Je peux le comprendre, c'est humain... Mais il ne faut pas donner de leçons là-dessus ensuite, c'est extrêmement désagréable!

J'aimerais bien que ce débat soit un peu dépassionné. (*Rires.*) Mais oui! Vous, les motionnaires, vous voulez exclure des gens. Quoi que vous puissiez en dire, il y a un certain nombre de personnes qui ne peuvent pas se déplacer à vélo: des handicapés, des malades, des personnes âgées, des gens qui ont des problèmes de dos et qui ne peuvent pas monter sur un vélo...

Le président. Monsieur Sormanni, pouvez-vous conclure?

M. Daniel Sormanni. Vous voulez exclure ces gens de la réalité de la vie sociale à Genève!

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 67 non contre 2 oui.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 41 oui contre 27 non.

(*Applaudissements.*)

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de favoriser la pratique du vélo:

- en créant des pistes cyclables en site propre le plus souvent possible (séparées du réseau routier) sur tout le réseau primaire et secondaire partiellement équipé et non équipé;
- en équipant toutes les pénétrantes de pistes/bandes cyclables;

Motion: réaménagement de la place de Saint-François

- en installant des feux de signalisation synchronisés et favorables aux vélos pour éviter des temps d'attente trop longs;
- en améliorant la signalétique pour les vélos;
- en augmentant les places de stationnement pour vélos aux points névralgiques de la ville (gares, places, entrée des parcs, etc.);
- en facilitant l'implantation et l'usage de vélos en libre-service sur le territoire municipal;
- en imaginant le tracé d'une voie verte sur la rive droite reliant la gare à l'aéroport (il existe déjà un itinéraire piéton passant entièrement par des espaces verts);
- en créant une task force ou un comité de pilotage Ville-Canton dédié(e) à la mobilité douce.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

9. Motion du 6 décembre 2017 de M^{mes} et MM. Simon Gaberell, Delphine Wuest, Laurence Corpataux, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini et Marjorie de Chastonay: «Rendons la place de Saint-François à la population!» (M-1326)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la place de Saint-François est fermée à la circulation depuis 1994;
- que la place est située en plein cœur du quartier de Plainpalais, en face de la paroisse Saint-François-de-Sales et à proximité d'une place de jeux pour enfants;
- qu'elle constitue donc un endroit propice à la rencontre et à la détente pour les habitant-e-s;
- que depuis 1985, les habitant-e-s du quartier demandent la création d'une zone verte au cœur du quartier, comprenant le parc de la villa Freundler, la place de Saint-François et le parc Prévost-Martin;

¹ «Mémorial 175^e année»: Annoncée, 4210. «Mémorial 176^e année»: Motion d'ordonnancement, 3072.

- que la population demande que la place soit «végétalisée et rendue agréable à vivre» et que l’ancien parc de la villa Freundler soit «relié à la place de jeux via la place de Saint-François pour créer un grand espace public»;
- qu’un mandat d’étude parallèle a été lancé par la Ville en 2004;
- que depuis la place n’a pas bénéficié d’un réaménagement particulier;
- que la villa Freundler, donnant sur la place, a fait l’objet d’une rénovation et transformation, entre 2012 et 2013, par le département des constructions et de l’aménagement de la Ville sans que toutefois la place ne soit intégrée au processus de réaménagement;
- que par ailleurs la paroisse Saint-François-de-Sales va être intégrée dans la révision du plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre, sur la via Jacobi qui fait partie du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle;
- qu’aujourd’hui la place est utilisée principalement comme parking à scooters et vélos encombrant la majorité de l’espace public et qu’elle ne bénéficie d’aucun aménagement convivial,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de faire une proposition au Conseil municipal en vue du réaménagement de la place de Saint-François, en concertation avec les associations du quartier, pour y développer une place conviviale à destination des habitant-e-s, en lien avec la villa Freundler et la place de jeux.

Préconsultation

M^{me} Delphine Wuest (Ve). La motion M-1326 vise à faire remonter jusqu’au Conseil administratif la voix des habitants du quartier de la place de Saint-François, qui attendent depuis longtemps des aménagements déjà votés. On avait même dégagé des montants, notamment pour aménager cette place. Par cette motion, les Verts aimeraient rappeler au Conseil administratif qu’il reste du travail à terminer; nous lui enjoignons de le faire assez rapidement.

Cette motion est aussi à mettre en lien avec la pétition P-391 (*ndlr: elle a été renvoyée en commission le 12 septembre*), qui demande justement de finaliser des aménagements décidés et acceptés par les autorités communales en 2009. Ça commence à dater! Le premier des quatre points mentionnés dans cette pétition concerne justement la place de Saint-François.

Voilà pourquoi nous avons demandé l’urgence sur la motion M-1326, afin de la renvoyer à la commission de l’aménagement et de l’environnement pour étude. L’idéal serait de la lier au traitement de la pétition, et surtout d’auditionner la population. En fait, le débat avec les usagers du quartier a déjà eu lieu: un groupe

Motion: réaménagement de la place de Saint-François

de travail mixte composé de la Maison de quartier de Plainpalais, de l'Association transports et environnement (ATE), d'associations d'habitants et d'usagers a été constitué, et une enquête auprès des commerçants, des écoliers et des travailleurs à l'extérieur a été menée. Un diagnostic a été posé et 39 propositions émises. Ces dernières ont été acceptées par les autorités communales et un crédit a été débloqué. Reste à finaliser les quatre points mentionnés dans la pétition – dont l'aménagement de la place de Saint-François.

J'en reviens à la motion M-1326. Je souhaite que nous la renvoyions à la commission de l'aménagement et de l'environnement sans nous lancer dans de grands débats en séance plénière ce soir, car l'idée est justement d'en parler en commission. Nous pourrions y examiner la motion, auditionner les habitants et les usagers, refaire le point de ce qui reste à réaliser vraiment. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de renvoyer la motion M-1326 à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

J'aimerais encore juste ajouter quelque chose: pour l'instant, rien n'a été aménagé sur la place de Saint-François. En 2012-2013, on parlait d'un parking à scooters et à vélos, mais la place a été un peu laissée à l'abandon. En raison du chantier de l'église Saint-François, des cubes de chantier s'y trouvent actuellement. La villa Freundler a été rénovée entre 2012 et 2013 sans lien avec la place de Saint-François et le jardin de la villa, qui est public mais où les gens n'osent pas aller, car son aménagement n'a pas été pensé avec celui du bâtiment lui-même. Les habitants trouvent cela dommage! Pour toutes ces raisons, je propose une fois encore de renvoyer cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 34 oui contre 20 non (1 abstention).

M. Emmanuel Deonna (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais juste dire quelques mots pour soutenir le renvoi de la motion M-1326 à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Comme l'a signalé M^mc Wuest, une pétition des habitants du quartier a été remise dernièrement au Conseil municipal de la Ville de Genève. Elle a été signée par plus de 350 habitants qui se sont mobilisés depuis longtemps pour proposer des améliorations de la mobilité douce dans le quartier de Plainpalais. Il faut saluer leur effort pour faire des propositions concrètes d'aménagements favorables aux piétons, aux cyclistes, aux transports publics et à l'amélioration de la qualité de la vie dans l'ensemble du quartier.

Les pétitionnaires étaient présents l'autre jour, à l'occasion de l'heureuse et importante célébration du centenaire de l'Ecole d'études sociales pour femmes,

devenue la Haute école de travail social de Genève, sise à la rue Prévost-Martin. Je le mentionne, car il y a une activité sociale et associative extrêmement dense dans ce quartier – comme dans la plupart des quartiers de la ville de Genève – et elle mérite d’être saluée.

Des questions concrètes se posent au jour le jour et des solutions sont envisagées pour améliorer ce qui existe déjà. De nombreuses propositions ont été émises dans ce sens. M^{me} Wuest l’a rappelé: un groupe de travail mixte a posé un diagnostic, des crédits ont été débloqués, mais les travaux n’ont pas encore été réalisés concrètement. Tout cela devrait pousser les départements concernés à aller de l’avant – via notre examen de la motion M-1326 en commission de l’aménagement et de l’environnement – pour que les travaux de la place de Saint-François, liés à la belle villa Freundler et à ses nombreuses activités, ainsi qu’aux travaux à la rue Jean-Violette, au parc des Chaumettes et à la rue Micheli-du-Crest, soient terminés le plus rapidement possible, en concertation avec les habitants jusqu’au bout.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la saga continue... Maintenant, c’est la piétonnisation de la place de Saint-François, et puis demain on voudra faire passer les vélos et les piétons en priorité dans tout le quartier! On peut continuer comme ça toute la soirée, et même jusqu’à la fin de l’année! Nous nous opposerons évidemment à ce projet.

Je rappelle que l’initiative IN-2 visant à piétonniser 200 rues en ville de Genève avait été soutenue par le Conseil municipal, il y a quelques années. Dès le début de sa concrétisation, M. Pagani est venu avec un projet de piétonnisation de 50 rues, hélas voté par le Conseil municipal, mais contesté ensuite par référendum – et le peuple nous a donné raison, Mesdames et Messieurs les motionnaires! On voit que vous ne faites pas grand cas de cette votation! Malgré le fait que le peuple ait refusé que l’on piétonnise à tout va – non seulement les 200 rues, bien sûr, mais même la première tranche de 50 rues – vous venez maintenant nous soumettre des tranches de salami... Un petit bout de rue par-ci, une place par-là... Vous ne respectez pas la volonté du peuple! Une fois de plus, vous vous moquez de la démocratie! Je trouve qu’il n’est pas correct de fonctionner comme ça.

Vous allez l’emporter, puisque le Parti démocrate-chrétien va évidemment vous suivre, comme d’habitude – mais je vous informe que nous nous opposerons au renvoi de la motion M-1326 en commission. Nous verrons bien ce qui en ressortira! Je trouve cette façon de faire absolument déloyale et antidémocratique. Vous ne respectez pas la volonté du peuple, qui a refusé que l’on piétonnise les rues de la ville de Genève. J’ai dit!

Motion: réaménagement de la place de Saint-François

M^{me} Patricia Richard (PLR). Le Parti libéral-radical s'étonne de ce débat: si M. Lathion n'avait pas fait tout un pataquès à cause du fait qu'il n'avait pas reçu la liste des renvois directs en commission que nous aurions dû voter hier, techniquement parlant, la motion M-1326 partait automatiquement à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Ce soir, nous estimons qu'on est tous en train de perdre du temps avec cet objet!

Actuellement, la ville de Genève ressemble à un énorme gruyère: il y a des chantiers absolument partout. C'est tout de même problématique! A nos yeux, la motion M-1326 n'est pas urgente pour l'instant. Les services de M. Pagani n'arrivent déjà pas à suivre les demandes des motions que nous votons! Je rappelle qu'il y a une année et un mois la majorité de ce plénum a voté la motion M-1309 pour un réaménagement de la rue du Commerce, demandé notamment par les commerçants du 8, rue du Rhône. Ce projet avait déjà été étudié par les services de M. Pagani, on demandait juste qu'il nous en présente un autre, car le premier qui nous avait été présenté était horriblement cher et – pour nous comme pour les usagers de l'endroit – absolument pas intéressant. Cela fait plus d'une année! J'ai posé quatre questions orales à ce sujet à M. Pagani, qui m'a chaque fois répondu complètement à côté.

Si nous renvoyons maintenant en urgence la motion M-1326 à la commission de l'aménagement et de l'environnement, que se passera-t-il? Elle y sera traitée – vite ou pas – puis nous demanderons à M. Pagani de nous présenter un projet et, dans trois ans, on en sera toujours au même point! Honnêtement, le Parti libéral-radical s'interroge: pour finir, que nous renvoyons ou non cette motion en commission, le magistrat fera ce qu'il voudra, comme ces derniers temps! Par conséquent, pour notre part, nous ne sommes pas particulièrement pressés de renvoyer la motion M-1326 en commission. Nous partons du principe que ce renvoi aurait dû être voté hier, de même que pour 40 ou 45 autres objets. Malheureusement, cela a été repoussé de trois semaines. En tout cas, nous trouvons dommage de perdre encore du temps à discuter là-dessus pendant trente minutes, alors que cette motion aurait dû être intégrée aux renvois directs.

Pour une fois, le Parti libéral-radical aura la liberté de vote, car nous sommes divisés sur le renvoi urgent de cet objet en commission. Il n'y aurait pas autant de chantiers en ville de Genève ni autant de problèmes dans les services de M. Pagani – ou, en tout cas, au niveau de la direction de son département quant au respect des motions votées par le Conseil municipal – nous aurions peut-être moins de peine à renvoyer d'office la motion M-1326 à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Mais là, chers collègues, je vous avoue franchement qu'on est un peu embêtés, parce qu'on se rend compte que ça pêche toujours!

Je vous rappelle qu'il n'y a pas si longtemps on a voté le U cyclable de la proposition PR-1208, laquelle a nécessité six séances de commission car, entre l'Etat

et la Ville, personne n'était fichu de nous dire si la piste cyclable passerait devant ou derrière l'Horloge fleurie! On avait deux versions différentes à chaque fois! Dans ces conditions, franchement, je ne sais pas s'il vaut la peine de renvoyer la motion M-1326 urgemment en commission... La majorité décidera mais, en tout cas, nous trouvons dommage de perdre autant de temps pour ça! Je ne prononcerai pas le mot que je viens d'entendre derrière moi, même si je le pense un peu...

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre de M^{me} Romano demandant l'arrêt du débat et le renvoi immédiat de la motion M-1326 à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Je la mets aux voix.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 38 oui contre 20 non (2 abstentions).

Le président. La motion M-1326 est donc renvoyée immédiatement à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Je donne encore la parole à M. Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, j'aimerais vous rappeler à vos obligations. Déjà hier, j'ai été insulté – c'est le mot! – par M. Rémy Burri, qui a prétendu... (*Brouhaha. Vives réactions sur les bancs du Parti libéral-radical.*) Oui, vous pouvez rigoler! Moi, je ne me suis jamais permis d'insulter personne dans cet hémicycle, ni de prétendre que les gens travaillaient mal ou que c'était le foutoir, comme vient de le dire M^{me} Richard. Par conséquent, Monsieur le président, je vous rappelle à vos obligations: vous devez faire en sorte que les discussions soient menées à peu près correctement, avec politesse. J'espère que tout le monde ici est bien éduqué... (*Applaudissements.*)

Le président. J'en prends bonne note, Monsieur Pagani, mais je ne jouerai quand même pas les castrateurs! Chaque membre du Conseil municipal sait jusqu'où il peut aller; s'il dépasse le cadre autorisé – selon certains – il y a mise en cause et d'autres peuvent reprendre la parole ensuite. Mais enfin, nous sommes ici dans un lieu où l'on débat! Je n'ai pas entendu de grossièretés, si ce n'est des accusations auxquelles vous avez tout loisir de répondre en demandant la parole. Quant à moi, j'en resterai là.

10. Motion du 19 juin 2018 de M^{mes} et MM. Delphine Wuest, Omar Azzabi, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez, Antoine Maulini, Laurence Corpataux et Hanumsha Qerkini: «Sans paille, en route vers une ère du plastique-free: pour le bannissement des produits plastiques à usage unique (pailles, cotons-tiges et autres touillettes)» (M-1363)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le désastre écologique que représente le plastique tant au stade de sa production qu'à celui de son élimination: la fabrication de plastique nécessite de l'énergie et du pétrole, une ressource importée disponible en quantités limitées et qui, lors de son incinération, dégage du CO₂;
 - qu'une grande partie des déchets plastiques récoltés ne sont malheureusement pas recyclés mais incinérés;
 - que la collecte mixte déprécie la qualité de la matière récupérée et rend l'essentiel des volumes récoltés impropres au recyclage;
 - que tous les produits plastiques à usage unique sont nocifs pour la faune et la flore;
 - la prise de conscience au niveau mondial, notamment:
 - l'Union européenne souhaite interdire tous les produits plastiques à usage unique et les remplacer par des matériaux plus durables et moins nocifs pour l'environnement,
 - le gouvernement britannique prépare une loi sur l'interdiction des objets en plastique à usage unique qui devrait entrer en vigueur d'ici à la fin de l'année 2018,
 - la Ville de Neuchâtel se prépare à bannir des bistrots les pailles jetables en plastique d'ici début 2019, sur l'impulsion de l'association En vert et contre tout (projet Paille),
 - les villes de Vancouver (Canada), Seattle et Malibu (USA) les ont déjà interdites, d'autres sont en train de suivre le mouvement,
 - depuis le 1^{er} janvier 2017, l'Inde a interdit tous les objets en plastique à usage unique,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d'interdire les pailles et tout objet en plastique à usage unique lors de toute manifestation publique;

¹ Annoncée, 690. Motion d'ordonnancement, 3073.

Motion: bannissement des produits plastiques à usage unique

- de sensibiliser les restaurateurs et restauratrices (dont les cafés, boîtes de nuit et fast-foods) et les privé-e-s à ne pas utiliser de pailles, à l'aide de mesures incitatives suivant par exemple le modèle de la Ville de Neuchâtel (campagne de sensibilisation et kit de pailles alternatives);
- de soutenir les commerçants qui ont décidé de se passer de pailles et autres objets en plastique à usage unique, via une campagne de visibilité;
- de réserver les pailles (compostables, comestibles ou réutilisables en inox ou bambou) aux seules personnes en ayant vraiment besoin (malades, personnes en situation de handicap, etc.);
- de participer à la Journée internationale sans paille (le 3 février) en se ralliant au réseau de villes «Low Carbon City» qui se mobilisent sur ce sujet.

Préconsultation

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Je serai très brève. L'idée de la motion M-1363 est de bannir les produits plastiques à usage unique. En Suisse, cela génère 700 kg de déchets par personne et par an. On est assez mauvais! Voilà, je n'irai pas plus loin. Je propose le renvoi immédiat de cette motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, afin de pouvoir la traiter avec la motion M-1273 qui demande le bannissement des sacs en plastique.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 41 oui contre 19 non.

Le président. L'entrée en matière étant votée, je donne la parole aux membres du Conseil municipal qui le désirent. Si personne ne veut s'exprimer à ce stade, je fais voter le renvoi de la motion... Pardon, M^{me} Richard veut la parole; je la lui cède.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Merci, Monsieur le président. Vous allez tellement vite que je n'ai même pas le temps d'appuyer sur le bouton! Je sais que vous êtes pressé, mais tout de même...

Le président. J'ai l'impression que c'est ma fête, ce soir!

M^{me} Patricia Richard. Que des membres du Conseil municipal demandent l'urgence sur une motion visant à sensibiliser les citoyens face au boom des déchets, je veux bien... Mais M. Barazzone fait déjà le nécessaire! Vous avez

Motion: bannissement des produits plastiques à usage unique

tous vu se déployer l'action anti-mégots, Mesdames et Messieurs! Aujourd'hui, nous avons trouvé sur nos pupitres des petits cendriers jetables; nous en remercions l'exécutif, c'est très gentil à lui...

Les déchets plastiques générant une énorme pollution, on demande aux commerçants et aux démerçantes, aux restaurateurs et aux restauratrices d'utiliser le moins possible de vaisselle jetable. Je rappelle que la vaisselle jetable leur coûte extrêmement cher et que ce n'est pas forcément un plaisir... (*Vacarme provoqué par des membres du Conseil municipal qui jouent avec les cendriers distribués.*)

Le président. Madame Richard, excusez-moi de vous interrompre, s'il vous plaît. Je sens ce délibératif particulièrement en forme, ce soir... Et j'avoue avoir un peu de peine à piloter les débats. M^{me} Richard est en train de s'exprimer, Mesdames et Messieurs, je suppose que la moindre des politesses serait de ne pas jouer avec vos cendriers... (*Rires.*) Cessez de provoquer ces petits clic-clac que j'entends et qu'elle doit entendre aussi! Retrouvez vos âges respectifs! Je demande à M^{me} Richard de continuer son intervention.

M^{me} Patricia Richard. Merci, Monsieur le président. Je disais donc que la vaisselle plastique coûte déjà extrêmement cher aux restaurateurs et aux restauratrices, ainsi qu'aux vendeurs de marchandise à l'emporter. Son utilisation n'est donc pas forcément un plaisir – d'autant plus qu'il y a un minimum requis en matière d'hygiène, je le rappelle.

M. Barazzone fait déjà un énorme travail. A la commission consultative des marchés, il a demandé que les marchands utilisent de plus en plus les sacs biodégradables. Par conséquent, même si la motion M-1363 part de bonnes intentions, le Parti libéral-radical estime que le conseiller administratif est déjà en train de faire le nécessaire. Nous ne voyons pas vraiment l'utilité de travailler encore à ce sujet, sachant que M. Barazzone applique déjà un maximum de mesures – en tout cas dans le cadre de son département, qui est responsable du domaine public. Depuis plusieurs années, il fait de la publicité pour les poubelles vertes. A présent, il promeut les cendriers portables pour diminuer autant que faire se peut le nombre de mégots sur la voie publique. Je rappelle aussi que, lors des manifestations organisées par la Ville de Genève, il est obligatoire d'utiliser de la vaisselle recyclable et réutilisable qui est consignée.

Je le répète: pour nous, même si cette motion part d'une excellente intention, elle est déjà en grande partie mise en application par le Conseil administratif. Le Parti libéral-radical, même s'il trouve l'idée bonne, estime donc que l'exécutif accomplit déjà le travail. Nous remercions M. Barazzone de faire le maximum – en tout cas au niveau de son département.

Par conséquent, nous ne trouvons pas urgent de renvoyer la motion M-1363 en commission. A la limite, nous dirions même qu'elle pourrait être retirée puisque, comme je viens de l'expliquer, M. Barazzone fait déjà le nécessaire au niveau de son département pour que l'on utilise au maximum du matériel recyclable et qu'on en jette le moins possible.

M. Rémy Burri (PLR). En fait, je voulais revenir sur la mise en cause et les accusations de M. Pagani à mon encontre tout à l'heure. Il m'a accusé de l'avoir insulté hier! J'aimerais savoir quels propos il met dans ma bouche. Je viens de le lui demander en aparté et il m'a répondu que je l'avais accusé d'avoir un foutoir dans son département! Or je ne crois pas que tels aient été vraiment mes propos d'hier. Je vous prierai donc, Monsieur le président, de demander à M. Pagani de bien vouloir préciser ce qu'il entend par les accusations qu'il porte à mon encontre.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Si vous le permettez, on va terminer avec la motion M-1363. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre de M. Omar Azzabi demandant l'arrêt du débat en cours et le renvoi immédiat de la motion M-1363 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Je la mets aux voix.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 39 oui contre 23 non (1 abstention).

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordonnancement déposée par M^{me} Maria Vittoria Romano et M. Omar Azzabi demandant de traiter immédiatement la résolution R-227, intitulée «Pour un pavillon suisse de solidarité avec l'Aquarius». Cette résolution a été annoncée hier et une première motion d'ordonnancement demandant son traitement en urgence a également été acceptée hier.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-227 est acceptée par 40 oui contre 26 non.

Le président. Cette motion d'ordonnancement étant acceptée, je bouscule quelque peu l'ordre du jour – ou, tout au moins, la liste des urgences – et je passe à la résolution R-227.

11. Résolution du 16 octobre 2018 de M. et M^{mes} Pascal Holenweg, Albane Schlechten, Uzma Khamis Vannini, Hélène Ecuyer et Anne Carron: «Pour un pavillon suisse de solidarité avec l'Aquarius» (R-227)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Vingt-cinq mille personnes ont signé une pétition au Conseil fédéral, déposée mardi à Berne, demandant que la Suisse accorde son pavillon au dernier navire de sauvetage des migrants en Méditerranée, l'Aquarius, affrété par SOS Méditerranée en partenariat avec Médecins sans frontières, mais privé de pavillon et mouillé à Marseille dans l'attente d'en retrouver un – temps d'attente pendant lequel il ne peut assumer sa mission auprès des migrants en détresse.

Une dizaine de personnalités, dont une ancienne présidente de la Confédération, un ancien président du CICR, une ancienne procureure de la Confédération et du Tribunal pénal international, un prix Nobel et un évêque, ont lancé un appel faisant la même demande, également soutenue au Conseil national par une interpellation déposée par des élus de gauche, du centre et de droite.

Nous proposons au Conseil municipal de Genève de ne pas oublier que notre ville est le siège du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, et que la convention qui proclame le droit fondamental à l'asile porte le nom de Genève, comme celles qui proclament le droit international humanitaire.

Nous lui proposons donc d'exprimer son soutien à la demande, faite à la Suisse par des milliers de Suissesses et de Suisses, d'accorder son pavillon à l'Aquarius, dont la mission est soutenue par trois organisations internationales qui ont leur siège à Genève: le Comité international de la Croix-Rouge, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations.

Le Conseil municipal de la Ville de Genève exprime son entier soutien à la demande faite au Conseil fédéral par des milliers de citoyennes et citoyens, de personnalités, d'élues et d'élus fédéraux, cantonaux et municipaux, dont le maire de Genève, d'accorder le pavillon suisse au navire de sauvetage Aquarius.

Préconsultation

M. Pascal Holenweg (S). Il ne sera pas forcément nécessaire d'avoir une heure de débat sur la résolution R-227. Je considère que son texte et son ambition sont assez clairs pour que chaque groupe, chaque conseillère municipale et

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 3076. Motion d'ordonnancement, 3276.

chaque conseiller municipal puissent se prononcer clairement et rapidement, en toute connaissance de l'enjeu.

Pour comprendre le rôle que veut jouer actuellement ce bateau, l'Aquarius, mais qu'il est empêché de jouer et que notre résolution demande qu'il puisse jouer, il faut revenir un peu en arrière. J'essaierai de le faire le plus brièvement possible, afin que l'on comprenne bien la nature de l'enjeu, tout en précisant néanmoins que, puisqu'il s'agit d'une résolution, le Conseil municipal n'est pas tenu par la limitation des compétences de la Ville. Dans une résolution, nous disons ce que nous voulons sur ce que nous voulons et nous le disons à qui nous voulons. La résolution n'engage le Conseil municipal que si elle est votée à la majorité. Nous demandons le vote sur le siège de la résolution R-227, et non pas son renvoi en commission. Si elle est votée, le Conseil municipal aura exprimé une position, laquelle sera transmise à qui est susceptible d'être intéressé, mais cela n'engagera pas la Ville de Genève autrement qu'en tant que prise de position, précisément.

En 2013, la mort par noyade de 366 migrants dans un naufrage au large des côtes de l'Italie avait incité ce pays à lancer – seul et sans aucun soutien européen – l'opération de sauvetage Mare Nostrum, qui mobilisait sa marine, ses services sanitaires et ses services hospitaliers au sol. L'Italie a ainsi sauvé de sa propre initiative – et sans aucun soutien européen, je le répète – plus de 150 000 personnes de la noyade. Mais elle est restée seule à assumer cet effort et cette opération a été interrompue, puis remplacée par une opération de police frontalière basée sur Frontex.

On a donc remplacé une opération humanitaire de sauvetage par une opération policière de défense des frontières européennes contre la migration africaine. Pour mettre en œuvre cette dernière, on a sous-traité le stockage des migrants à la Libye, qui sortait d'une guerre civile, et à des groupes armés qui sont aussi des passeurs. Après avoir contraint l'Italie à stopper une opération de sauvetage, l'Europe a donc délibérément confié la gestion de la migration en provenance de l'Afrique à des groupes armés, islamistes ou mafieux, qui s'enrichissent sur le dos des migrants et qui, ensuite, les stockent dans des camps de rétention où la totalité des droits humains individuels et collectifs sont systématiquement violés. Les migrants sont battus, violentés, réduits en esclavage et vendus à des groupes. Bref, en empêchant l'Italie de continuer à sauver les migrants qui se noyaient dans la Méditerranée, l'Europe a enrichi les groupes armés libyens et a contraint les organisations non gouvernementales (ONG), dont celle qui a affrété l'Aquarius, à suppléer sur le terrain – c'est-à-dire le terrain maritime – l'absence d'une politique de sauvetage européenne.

A lui seul, l'Aquarius a sauvé 27 000 personnes quand il était à même de naviguer. J'insiste sur le fait que cette capacité de sauvetage est la dernière à l'œuvre,

puisque l'Aquarius est le dernier navire d'ONG actif en Méditerranée. Tous les autres ont été soit privés de leur pavillon, soit contraints de rester au port, soit désarmés sur pression des Etats.

Ce qui est en jeu ici, ce n'est pas la politique de migration. Que les migrants soient sauvés par des navires d'ONG ou de la marine italienne n'a rigoureusement aucun impact sur la nature de la migration. Le nombre de passages par la Méditerranée a diminué. Ce qui a continué à augmenter proportionnellement par rapport au nombre de passages, c'est le nombre de morts par noyade. Ce qui est en jeu ici, c'est donc une politique humanitaire de sauvetage de gens qui sont prêts à tout pour gagner l'Europe. Prêts à tout, cela signifie prêts à risquer la mort au milieu de la Méditerranée transformée en la plus vaste fosse commune que l'Europe ait connue depuis la Seconde Guerre mondiale.

J'en viens à ce qui est proposé à la Suisse dans une pétition signée par 25 000 personnes, ainsi que dans un appel lancé par une dizaine de personnalités – dont une ancienne présidente de la Confédération, un ancien président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), une ancienne procureure du Tribunal pénal international, le président de la Conférence des évêques suisses (CES) et un prix Nobel – et dans une interpellation émise par trois conseillères et conseillers nationaux: que la Suisse accorde son pavillon à l'Aquarius, comme elle l'avait fait pour les navires du CICR pendant la Seconde Guerre mondiale. Ces navires effectuant des missions humanitaires naviguaient alors avec le pavillon suisse. Peu importe que notre pays n'ait pas de côtes, il a une marine qui peut servir à autre chose qu'à transporter des marchandises. Ici, elle peut servir à sauver des personnes.

Durant les huit premiers mois de l'année 2018, plus de 1600 migrants se sont noyés en tentant de gagner l'Europe depuis l'Afrique. Il n'y avait plus de navires d'ONG pour les sauver, mais des dizaines de navires européens et libyens naviguaient en Méditerranée pour amener les migrants survivants dans les camps de rétention libyens. Laisser mourir des gens dans les eaux internationales n'est pas une solution, écrivent très prudemment dans leur appel commun Micheline Calmy-Rey, Jacques Dubochet, Carla Del Ponte, Cornelio Sommaruga et Charles Morerod.

Gageons que pour certains – j'espère qu'on ne les entendra pas, mais enfin, on ne va pas les empêcher de parler s'ils ont envie de dire quelque chose –, laisser mourir des gens dans les eaux internationales est une solution... et que c'est même la seule solution qu'ils aient à proposer face à la question migratoire de l'Afrique vers l'Europe. Pour ceux-là, c'est la seule solution acceptable! Pour ceux-là, un bon migrant est un migrant mort avant d'avoir pu atteindre nos terres sacrées! Et pendant ce temps, un navire de sauvetage des migrants doit rester au port, sans pavillon, à trois heures de train de Genève.

Nous demandons via notre résolution R-227 à nous associer à la demande exprimée par 25 000 citoyennes et citoyens, dix personnalités et trois conseillers nationaux d'accorder le pavillon suisse au navire Aquarius. Ce n'est pas faire un cadeau à l'Aquarius. Pour la Suisse, c'est s'honorer elle-même comme siège du Haut-Commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR) qui soutient l'Aquarius, comme siège du CICR qui soutient l'Aquarius et comme siège de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). La responsabilité que nous avons ici est certainement symbolique, mais les symboles ont un poids. Et ce poids, c'est celui des 1600 personnes qui se sont noyées en Méditerranée depuis le début de l'année en essayant de gagner l'Europe, parce qu'il n'y avait plus de navire pour les sauver. (*Applaudissements.*)

Le président. Je passe la parole à M^{me} Anne Carron, qui fait partie des auteurs de la résolution R-227.

M^{me} Anne Carron (PDC). Je donnerai ici la position du Parti démocrate-chrétien. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en signant cette résolution, nous voulons soutenir avec force l'interpellation faite à Berne par trois conseillers nationaux dont nous saluons le courage politique: notre conseiller national démocrate-chrétien Guillaume Barazzone, la socialiste Ada Marra et le libéral-radical Kurt Fluri. Leur démarche a été suivie d'une vague de soutien sans pareille, concrétisée par une pétition signée en Suisse par 25 000 personnes issues de tous les milieux, il est bon de le rappeler.

Tout le monde ou presque, à Genève, a un passé marqué par la migration pour des raisons diverses – une migration qui s'est parfois déroulée dans des conditions douloureuses. Tout le monde peut nommer quelqu'un de sa famille ou de son entourage qui a migré au cours des cent dernières années. Plus loin dans le temps, même de vieilles familles protestantes genevoises ont un passé migratoire, puisqu'elles ont dû fuir les persécutions religieuses. Par conséquent, pour des raisons économiques, politiques ou religieuses, nous sommes tous ou presque des migrants – et cette migration a participé à la prospérité et au rayonnement de Genève.

Le but de notre intervention de ce soir est de défendre des gens – les migrants – qui ont de tout temps quitté ou fui leur pays pour un monde meilleur. Dans l'affaire de l'Aquarius qui nous préoccupe aujourd'hui, la seule compétence de notre délibératif est d'appuyer l'interpellation adressée au Conseil fédéral que j'évoquais à l'instant, afin que la Suisse donne à ce bateau un pavillon lui permettant de poursuivre son action et de sauver des gens condamnés à la pire mort qui soit: la noyade. La noyade est d'ailleurs utilisée depuis la nuit des temps comme méthode de torture, il convient de se le rappeler.

Depuis plusieurs années, nous sommes bousculés sur le Vieux Continent par un afflux de migrants dont l'ampleur a surpris. M. Holenweg en a rappelé les circonstances de manière détaillée. Il s'agit d'un périple au cours duquel la plupart de ces gens ont durement souffert du voyage et, dans certains cas, d'exactions avant de prendre la mer pour l'Europe. La suite, nous la connaissons aussi: la traversée des migrants se fait à prix d'or, dans des conditions extrêmement précaires où les risques de chavirement et de noyade sont grands. Fermer les yeux sur cette tragédie est une attitude totalement irresponsable et contraire aux valeurs de solidarité et d'humanisme que nous portons. Lorsque quelqu'un est en détresse, il faut le sauver. Pour le Parti démocrate-chrétien, il s'agit d'une évidence!

L'Aquarius a porté secours à près de 30 000 personnes depuis qu'il est en service. Ce chiffre démontre à lui seul la gravité de la situation. Dès lors, nous pensons qu'il faut arrêter d'avoir des postures et répondre à l'humanité la plus élémentaire. Ce n'est d'ailleurs pas en laissant mourir des gens en Méditerranée que l'on répondra plus facilement aux questions qui se posent à Genève en lien avec le chômage et les problèmes d'intégration.

Pour ces raisons, nous soutenons la demande faite à Berne par les conseillers nationaux Guillaume Barazzone, Ada Marra et Kurt Fluri, afin que le Conseil fédéral accorde à l'Aquarius le pavillon humanitaire de la Suisse. (*Applaudissements.*)

(Brouhaha et nombreuses interventions hors micro.)

Le président. Ce débat promet d'être chaud, Mesdames et Messieurs. Si j'entends certains d'entre vous intervenir hors du temps de parole que je vous accorde, j'interromprai la discussion. Par conséquent, ayez un peu de tenue et de dignité, s'il vous plaît! Vous n'avez pas à vous mêler aux interventions de vos collègues! Sinon, je serai bien obligé de sévir. Il est 22 h 23; si vous voulez terminer à 23 h comme vous l'avez décidé dans le passé, il faudra que vous fassiez preuve d'un maximum de discipline que je vous prie d'avoir.

Je donne la parole à M^{me} Uzma Khamis Vannini, qui fait également partie des auteurs de la résolution R-227. (*Vive réaction de M. Sormanni.*) Monsieur Sormanni, je vous le répète encore une fois: je suppose que vous connaissez le règlement du Conseil municipal! Vous avez déposé une motion d'ordre pour demander le débat accéléré sur cet objet mais, avant qu'il y ait débat, il nous faudra voter l'entrée en matière. Nous n'y sommes pas encore! Pour l'instant, nous en sommes à la préconsultation et la parole est aux auteurs de la résolution.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Les Verts ont signé la résolution R-227 en premier lieu parce que nous nous rappelons nos traditions humanistes. Mesdames et Messieurs, vous aurez à entendre aujourd'hui des opposants qui prétendront qu'il n'y a pas de base légale à la demande formulée dans ce texte. Ils diront que les membres de leur parti ne souhaitent pas le soutenir, malgré le fait qu'un libéral-radical ait demandé la même chose au Conseil national.

D'autres encore vous vendront ce qu'on appelle communément des *fake news*, c'est-à-dire de l'infox, en prétendant que nous avons affaire ici à des passeurs. Que les choses soient bien claires: l'Aquarius ne fait pas partie des bateaux qui se livrent à ce genre d'activités illicites. C'est de l'esbroufe, pour masquer l'amour que l'on peut éprouver pour la vie humaine derrière une rumeur et ainsi continuer à faire du profit en laissant se noyer des gens. D'ailleurs, les milliers de signataires de la pétition adressée au Conseil fédéral ne s'y sont pas trompés. Il ne sera pas dit que le dernier humaniste suisse s'appelait Henri Dunant!

Certains ici ont contribué à un monde sans âme, sans humanisme, uniquement axé sur le profit. Ces gens-là prétendront ce soir que parler de l'Aquarius, c'est parler de passeurs. Eh bien, tel n'est pas le cas! Si ce bateau avait commis des infractions, vu tous les ennemis qu'il a actuellement, il aurait dû cesser son activité depuis fort longtemps. Or, il n'a dû y mettre fin que parce que le Panama, qui lui avait prêté son pavillon, le lui a retiré à cause de pressions. Il convient de le dire ici: non seulement la base légale existe, mais la cause est noble et il n'y a pas de raison de refuser ce que demande la résolution R-227. D'ailleurs, on constate que ceux qui refuseront l'octroi du pavillon suisse à l'Aquarius sous prétexte qu'on a affaire à des passeurs appartiennent aux mêmes partis – pour certains – qui ont refusé au Conseil national la loi sur la corruption, par exemple.

Il est assez facile de voir que l'action menée par l'Aquarius n'est pas le fait des passeurs. L'Aquarius sauve des vies, sauve des gens, sauve des enfants de la noyade. C'est la manifestation d'un courroux éthique face aux pourvoyeurs d'idées inhumaines, aux joueurs de Monopoly mondial et à leurs sbires qui sont prêts à piller en faisant diversion sous prétexte de religion ou pour cause de délocalisation des guerres. Ils s'en prennent à des réfugiés ou à des enfants qui se noient et marchent sans vergogne sur les cadavres de familles et d'enfants qui meurent, sur le corps mutilé des femmes. Ou encore, ils écrasent tous ceux qui refusent d'entrer dans l'arène et de divertir les pickpockets.

On aura ou on n'aura peut-être pas – peu importe – le pavillon suisse pour l'Aquarius; au final, c'est le Conseil fédéral qui prendra la décision. Mais il faut que l'on sache clairement à qui on a affaire ici: à ceux qui passeront la main, qui refuseront de construire la paix, de sauver des vies et d'ouvrir les yeux sur la misère humaine. Pour cette raison, les Verts demandent bien évidemment le vote à l'appel nominal sur la résolution R-227.

Résolution: solidarité avec l'Aquarius

Nous voulons respecter nos traditions humanistes suisses. Si nous cédon aux extrémismes par peur de l'extrémisme, dans cette affaire, alors qu'il s'agit d'utiliser notre drapeau pour sauver des vies – dont des enfants – sans même devoir accueillir ces personnes sur notre territoire, il arrivera un jour où l'on nous demandera de renier les Conventions de Genève et où le CICR se retirera. Environ 187 pays sur 200 sont en conflit, dans le monde. Il n'y a que dix pays en paix, dont la Suisse fait partie. Pensons à la paix, au respect de la vie humaine avant toute chose! Le pavillon suisse sur l'Aquarius est un symbole. Seuls les extrémistes ne supportent pas le symbole de la paix et de la solidarité. Voilà pourquoi nous voterons la résolution R-227. (*Applaudissements.*)

Le président. Je donne la parole à M^{me} Hélène Ecuier, également parmi les auteurs de la résolution.

M^{me} Hélène Ecuier (EàG). Je serai très brève. Il y a des bateaux commerciaux qui battent pavillon panaméen et des bateaux commerciaux suisses qui font du commerce, qui ne transportent pas des gens et ne sauvent personne. Ici, on demande que la Suisse prête son pavillon à un bateau destiné à transporter des personnes en très grave difficulté qui sont menacées de mort. Ce bateau erre de port en port... Rappelez-vous l'histoire de l'Exodus, Mesdames et Messieurs! Il me semble important que la Suisse montre qu'elle peut, elle aussi, sauver des gens, s'allier à tous les pays qui luttent pour la paix afin de sauver des réfugiés, ces gens en perdition dans la mer. Il faut donc absolument que la Suisse puisse donner son pavillon à un bateau de sauvetage. C'est facile, d'avoir un pavillon étranger pour faire du commerce – mais c'est beaucoup mieux de donner son pavillon pour sauver des gens! (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée par 34 oui contre 26 non.

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre déposée par Jean-Philippe Haas, du Mouvement citoyens genevois. Elle est soutenue également par le Parti libéral-radical et l'Union démocratique du centre, mais je ne suis pas capable de lire les signatures de leurs représentants sur le papier. Cette motion d'ordre demande le débat accéléré sur la résolution R-227. Je la mets aux voix.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 61 oui contre 5 non.

Le président. Je vous rappelle le principe du débat accéléré, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux: une personne par groupe s'exprime pendant sept minutes au maximum.

M. Jean-Pascal Cattin (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, merci de votre attention. (*Remarque d'une conseillère municipale dans la salle.*) C'est du français, Madame! Vous me permettez, en préambule, de paraphraser le général de Gaulle...

Une voix. Non!

M. Jean-Pascal Cattin. Ça vous dérange peut-être, mais c'était pourtant un grand homme! La résolution R-227, en apparence, vise à sauver des vies humaines et à faire preuve d'humanisme. Mais en réalité, il s'agit surtout d'une vision idéologique destinée à provoquer le buzz médiatico-politique en marquant notre ville du sceau du mondialisme, et de façon bien opportune.

Je rappelle que l'attribution du pavillon national à l'Aquarius est du ressort de la Confédération, et non de la Ville de Genève. (*Réactions dans la salle.*) Je vous prie de me laisser m'exprimer! Je ne suis – pour l'instant – en train de contredire personne! On se prend ici pour des conseillers de la Coupole fédérale! Cela dit, pour que cette demande soit réalisable, encore faudrait-il que les propriétaires de l'Aquarius, dont le siège est en Allemagne, acceptent le transfert de ce siège en Suisse. C'est la première condition. Même au cas où nos parlementaires fédéraux seraient majoritairement favorables à l'attribution du pavillon national à l'Aquarius, cette décision serait immédiatement attaquée par voie de référendum. Et là, la défaite des initiants serait cuisante et inéluctable.

Une voix. Pas sûr!

M. Jean-Pascal Cattin. C'est évident! En effet, en Europe – que ce soit en Suisse ou dans n'importe quel autre pays – la majorité de la population est opposée à l'arrivée des migrants, je suis au regret de vous le préciser.

Enfin, je rappelle que notre continent accueille déjà de très forts pourcentages de migrants et que le meilleur moyen d'éviter le drame est d'empêcher les appels d'air. Or c'est exactement le contraire que nous sommes en train de faire ici! On fait miroiter aux migrants – enfin, quand je dis «on», j'entends surtout les passeurs – la possibilité de venir en Europe, laquelle représente à l'évidence un

Eldorado pour les Africains, alors qu'ils y seront confrontés à un futur qui ne correspond pas à la vie qu'ils souhaitent.

Par conséquent, il n'y a pas lieu de discuter. Je crois que nous ne pouvons malheureusement pas accepter ce genre de résolution. J'ajoute que, même au cas où cette demande passerait à Berne, il faut se rappeler qu'elle n'aurait aucune chance de passer – sauf, bien entendu, si on arrivait à convaincre nos amis et collègues du Parti démocrate-chrétien. Finalement, le Parti démocrate-chrétien, c'est un peu la pochette surprise: on ne sait jamais ce qu'il y a dedans avant d'ouvrir!

M. Pierre Scherb (UDC). La résolution R-227 que nous traitons à présent a pour objectif que le Conseil municipal soutienne la demande adressée au Conseil fédéral d'octroyer le pavillon suisse au bateau Aquarius. Je ne m'arrêterai pas ici à la problématique juridique et à l'impossibilité d'accepter cette demande pour des raisons formelles et matérielles. Non, je veux plutôt parler du problème de fond dont l'Aquarius, en vérité, fait entièrement partie. En effet, il contribue à faire croire qu'il y a un sens à se lancer dans la traversée de la Méditerranée, alors que c'est extrêmement dangereux, voire suicidaire. Les gens ne se mettent pas dans des bateaux pour arriver en Italie mais, en réalité, ils embarquent directement dans des canots de sauvetage. Les passeurs leur donnent des gilets de sauvetage, puis ils contactent le bateau Aquarius pour l'avertir d'un naufrage imminent.

Une voix. Mais non!

M. Pierre Scherb. Entre-temps, les Africains attendent l'arrivée des secours. Ils connaissent le danger, comme notre conseiller national Yves Nidegger a pu le constater lors de plusieurs voyages au Niger, par où passent les gens qui veulent traverser le désert pour arriver aux côtes méditerranéennes et se mettre à l'eau. Ils font néanmoins le voyage, car leurs familles ont vendu des champs pour le leur financer. Ils se sentent investis d'une mission qui consiste à arriver en Italie, dans l'espoir de pouvoir y travailler au noir – c'est ce qu'ils disent – et, ainsi, gagner beaucoup plus que dans leur pays d'origine. Ils savent que la majeure partie de ceux qui se lancent parviennent à destination: 1 million d'immigrés sont arrivés en Italie en vingt ans, contre 25 000 personnes ayant perdu la vie dans le même temps. Ils le font donc dans la conviction de ne pas être touchés personnellement par le destin.

Il y a aujourd'hui 1,2 milliard de personnes vivant en Afrique, grâce à la lutte contre la mortalité infantile. Selon les prévisions de l'Organisation des Nations unies (ONU), il y en aura le double – c'est-à-dire 2,4 milliards – en 2050, et 4,5 milliards à la fin de ce siècle. Il y aura donc encore du monde qui tentera sa chance!

En donnant le pavillon suisse à l'Aquarius, on inciterait directement au suicide une partie de ceux qui se lancent. Il s'agirait donc d'une infraction pénale, au vu du droit suisse. Bien entendu, comme tout le monde, nous sommes sensibles au destin de tous ces pauvres gens – même des femmes et des enfants – que l'on voit se noyer. Nous exigeons donc de nos autorités qu'elles envoient un message clair aux Africains. Nous voulons qu'elles leur disent: «Ne risquez pas votre vie en vous lançant en pleine mer sur des canots de sauvetage, car personne ne viendra vous sauver – sauf la marine libyenne, qui vous ramènera en Libye.»

Même la gauche commence à s'interroger là-dessus. J'en veux pour preuve un récent article paru dans le magazine *Marianne*. Faut-il accueillir tout nouvel arrivant, sous peine d'être traités de racistes? Mais devons-nous aussi nous garder de lui imposer notre culture, sous peine, là aussi, d'être traités de racistes? Est-ce que quiconque s'interroge est à l'extrême droite, tandis que, pendant ce temps, l'extrême droite – la vraie – progresse inexorablement? Voilà ce que se demande le journaliste français. En Suisse la situation est différente, bien entendu, car jusqu'à présent nous n'avons pas d'extrême droite. (*Rires moqueurs.*)

Que nous disent nos paysans en faillite, nos chômeurs de longue durée, nos jeunes soi-disant surdiplômés et sans emploi, les 20 000 inscrits à l'Hospice général de Genève? Vous, à gauche, vous ne voulez pas les entendre! Mais ils nous crient leur souffrance, nous les entendons gémir: «Qu'est-ce qu'on fait pour nous, pendant ce temps-là?»

L'Union démocratique du centre ne veut plus de cette culture de la mort favorisée par l'Aquarius, qui est même devenu son symbole. Nous votons donc non à l'incitation au suicide des jeunes Africains, à cette résolution R-227 qui favoriserait la traite humaine. Nous vous invitons aussi, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à la rejeter massivement. Encore juste un mot sur la compétence de la Ville de Genève par rapport à cette résolution. M^{me} Salerno a récemment refusé à juste titre de délibérer d'un impôt cantonal; il faut, à plus forte raison, laisser à la Confédération la tâche de traiter les questions qui relèvent de sa seule compétence. (*Quelques applaudissements.*)

M. Omar Azzabi (Ve). Chères conseillères municipales, chers conseillers municipaux, j'aimerais d'abord répondre à mon préopinant en disant que, si l'incitation à la mort faisait l'objet d'une sanction en vertu du Code pénal, quand des gens fuient la guerre, la faim et la mort...

Une voix. Il n'y a pas de guerre là-bas!

Le président. S'il vous plaît!

Résolution: solidarité avec l'Aquarius

M. Omar Azzabi. Il n'y a pas de guerre là-bas, bien sûr... Si ce genre d'incitation figurait aujourd'hui au Code pénal, je vous laisse imaginer ce que cela aurait été pour l'Union démocratique du centre!

En ces temps troublants pour l'asile en Suisse, la résolution R-227 tombe à pic pour nous rappeler quelques fondamentaux. Tout d'abord, la Ville de Genève joue un rôle très particulier en termes de diplomatie internationale, de droits humains et, surtout, de droit international humanitaire. Oui, Genève se distingue et continuera à se distinguer des autres communes de Suisse, car non seulement elle accueille des organisations internationales mais, en plus, elle détient le rôle de gardienne des Conventions de Genève si chères à notre délibératif. Tout comme nous l'avons fait pour une application digne et humaine de la politique d'asile avec la famille Musa, tout comme nous l'avons fait pour Théo et Bastien dans le sud de la France, le positionnement et la voix de notre assemblée au-delà de nos frontières peuvent, dans certains cas, mettre en lumière des situations méritant l'attention de la communauté internationale. Plus encore, c'est même un rappel des règles élémentaires des droits humains et du droit international humanitaire que nous défendons ici, par le biais des quatre Conventions de Genève dont nous sommes les gardiens.

Au-delà de la tradition humanitaire suisse soulignée par l'interpellation de nos conseillers nationaux à Berne, il faut rappeler que l'OIM recense près de 17 000 morts et disparus depuis 2014. Rien qu'au mois de septembre dernier, un migrant sur cinq partant de Libye serait mort. Le HCR affirme de son côté qu'en 2018 une personne sur dix-huit tentant de rejoindre l'Europe meurt.

Je me permets donc de poser la question: quelles seraient les chances de chacun et chacune d'entre nous, si nous étions des migrants africains ou moyen-orientaux tentant de fuir une situation de guerre ou une situation économique? Il n'y aurait proportionnellement qu'un seul membre de tout le Conseil municipal qui parviendrait à se sauver pour atteindre l'Europe! Sept d'entre nous sur dix seraient interceptés par les autorités libyennes pour subir le traitement inhumain que nous connaissons dans les centres de détention. Enfin, deux d'entre nous auraient disparu.

Donner le pavillon suisse à l'Aquarius, c'est d'abord répondre aux 25 000 personnes qui se sont mobilisées en deux semaines pour agir face à la voie migratoire la plus meurtrière du monde, doit-on le rappeler. C'est ensuite affirmer haut et fort que, quand SOS Méditerranée sauve 30 000 personnes en trente et un mois et 230 opérations, ce n'est malheureusement pas assez. Que la Ville décide aujourd'hui d'appuyer cette déclaration de solidarité envers les personnes migrantes ne se résume pas à une action de cœur; cela répond aussi à l'exemplarité que nous exigeons de la part de la Confédération en termes de respect du droit international.

Pour rappel, l'obligation de prêter assistance aux personnes en situation de détresse en mer n'est pas une œuvre de bienfaisance; c'est une obligation légale

définie dans au moins quatre conventions des Nations unies. Je souligne la teneur de l'article 98 de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer – pour ne citer qu'elle – qui date de 1982 et a été ratifiée par la Suisse en 2009: tout Etat exige du capitaine d'un navire battant son pavillon – pour autant que cela lui soit possible sans faire courir de graves risques au navire, à l'équipage et aux passagers – de prêter assistance à quiconque est trouvé en péril en mer.

L'unique responsabilité de l'Aquarius est le sauvetage en mer et le débarquement des survivants en lieu sûr, c'est-à-dire à un endroit où leur vie n'est plus en danger et où tous leurs besoins fondamentaux seront satisfaits. Cette action serait d'autant mieux soutenue sous pavillon suisse et, ainsi, la Suisse ferait honneur à sa tradition humanitaire.

L'adage dit bien que qui ne dit mot consent... Pour toutes les raisons évoquées précédemment, la Ville de Genève ne peut pas consentir à une telle situation ni rester observatrice d'un tel désastre; elle se doit d'activer tous les moyens à sa disposition, afin que la Confédération s'engage à respecter les engagements internationaux dans l'esprit de Genève. Au nom du groupe des Verts, j'invite évidemment ce plénum à voter la résolution R-227 pour déclarer qu'être Genevois et Suisse, c'est avant tout se montrer responsable et solidaire de celles et de ceux qui fuient leur pays au péril de leur vie.

Je terminerai mon intervention en citant un certain Nelson Mandela, qui disait: «L'espoir est au combattant de la liberté ce que la bouée de sauvetage est au nageur: la garantie qu'il ne se noiera pas, qu'il restera à l'abri du danger.» (*Applaudissements.*)

M. Pierre Gauthier (HP). Pour aborder la résolution R-227, je pense qu'il importe de rappeler la réalité actuelle. La crise des migrants a commencé en 2014. A cette époque, 210 000 personnes sont venues en Europe. Le pic fut atteint en 2015, avec 1 million d'arrivées. Depuis, les chiffres s'échelonnent comme suit: 350 000 personnes en 2016, 170 000 personnes en 2017 et on en attend en 2018 – cette année – entre 45 000 et 48 000. Cette crise des migrants est donc heureusement derrière nous, en tout cas du point de vue du nombre des arrivants. En Méditerranée, une dizaine de bateaux étaient affrétés par des ONG pour faire du sauvetage en mer. Or, de manière emblématique, un seul d'entre eux – cela a été dit par notre collègue Holenweg – est aujourd'hui en état de faire son travail: l'Aquarius. Comme vous le savez parfaitement, Mesdames et Messieurs, ce bateau a été contraint cet été d'attendre le bon vouloir des Etats pour pouvoir débarquer des personnes qu'il avait sauvées de la noyade.

Dans le monde, il y a aujourd'hui près de 70 millions de personnes réfugiées ou déplacées dans leur propre pays pour cause de conflits armés divers.

70 millions en tout, alors que l'on attend 45 000 personnes en Europe... La balance est assez inégale! Les trois pays qui accueillent le plus de réfugiés sont actuellement la Syrie, l'Afghanistan et le Sud-Soudan; la Turquie et le Liban figurent aussi en tête de ce triste hit-parade. Depuis le début de cette année, on a recensé 570 personnes mortes noyées en mer. Le droit international sur le sauvetage prévoit l'obligation de prêter assistance en haute mer à toute personne en détresse. Par ailleurs, une urgence humanitaire peut contraindre un État à ouvrir ses portes à un navire de sauvetage. Enfin, les États sont obligés de coopérer, afin de trouver un lieu sûr pour débarquer les personnes migrantes en situation de détresse.

Le règlement de Dublin stipule que la demande d'asile des migrants doit être traitée dans le pays d'arrivée. Par conséquent, même si l'Aquarius battait pavillon suisse, c'est à l'un des pays bordant la Méditerranée que reviendrait l'obligation de traiter les demandes d'asile. Enfin, je cite l'article 35, titre VII, de la loi fédérale sur la navigation maritime sous pavillon suisse: «Exceptionnellement, le Département fédéral des affaires étrangères peut autoriser l'enregistrement dans le registre des navires suisses d'un bâtiment appartenant à une personne physique, une société commerciale ou une personne morale (...) qui exploite un navire à des fins philanthropiques, humanitaires, scientifiques, culturelles ou à d'autres fins analogues. Il fixe les conditions de cas en cas.»

Il est donc possible au Conseil fédéral – et à lui seul – d'enregistrer l'Aquarius pour lui accorder le pavillon suisse, à condition que le navire passe sous propriété suisse, comme le prévoient cette loi et l'ordonnance de 1956 sur la navigation maritime. Or, Médecins sans frontières, qui est l'un des opérateurs de l'Aquarius, a son siège international à Genève – à la rue de Lausanne, on s'en souvient. La résolution R-227 de ce soir est avant tout symbolique, car la Suisse et Genève ont une responsabilité. Notre pays est le gardien des quatre Conventions de Genève et de ses protocoles additionnels.

Je cite en particulier la Convention relative au statut des réfugiés, l'OIM, le siège européen des Nations unies, Médecins sans frontières international, le CICR, etc. Toutes ces instances ont donné à Genève, à notre canton et à notre pays, la Suisse, une image symbolique de haut lieu du droit humanitaire. C'est un droit qui s'est construit au cours des années pour protéger et assister les victimes des conflits. Or, le drame qui se joue en Méditerranée est celui des victimes des conflits armés, bien sûr, mais aussi des dégradations économiques, climatiques et autres.

Alors, soyons francs: l'acceptation de la résolution R-227 ne réglera pas les causes de la migration pour les victimes qui doivent fuir leur pays. Accepter cette résolution est un geste symbolique que nous devons faire, car nous sommes, ici et maintenant, les descendants et les dépositaires de l'œuvre de ceux qui, au

XIX^e siècle – Dunant, Maunoir, Appia, Dufour, Moynier et d'autres –, ont donné à Genève et à la Suisse cette image très honorifique de pays humanitaire. Mais que notre geste, tout symbolique qu'il soit, ne fasse pas oublier non plus que nous devons aussi agir pour éradiquer les causes des conflits de toutes sortes qui ont jeté, je le répète, plus de 70 millions d'êtres humains sur les routes de l'exil. Et la moitié sont des enfants! (*Applaudissements.*)

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre déposée par M^{me} Romano, M. Schnebli et M^{me} Khamis Vannini qui concerne bien évidemment la résolution R-227. Elle demande d'aller jusqu'au terme du débat et du vote, même si cela prolonge la séance après 23 h. Je mets aux voix cette motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 35 oui contre 31 non.

M. Emmanuel Deonna (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la résolution R-227 de la gauche et du centre humaniste du parlement de la Ville de Genève pour accorder le pavillon suisse à l'Aquarius vise à exprimer de manière formelle et symbolique le soutien de notre municipalité aux opérations de sauvetage en mer du navire Aquarius. Pascal Holenweg, mon camarade socialiste, a très bien situé le contexte historique et politique de ce drame qui se joue sous nos yeux. Ces opérations de sauvetage sont contrecarrées par la pusillanimité de certains Etats européens; à l'heure actuelle, elles sont entravées en particulier par l'Italie et son ministre de l'Intérieur, qui se distingue par ses saillies xénophobes. C'est d'autant plus triste que, comme l'a rappelé M. Holenweg, l'Italie a contribué à plus de 150 000 sauvetages en mer dans le cadre de l'opération Mare Nostrum. 150 000 futurs noyés sauvés, c'est cent fois plus que les victimes qui ont péri dans la tragédie du Titanic!

Tout cela pour dire que Genève se doit de manifester sa solidarité, parce qu'elle est dépositaire des Conventions de Genève et qu'elle accueille le siège du HCR, tout comme celui de l'OIM, du CICR et de dizaines d'ONG nationales et internationales qui apportent une expertise absolument incontournable et extrêmement précieuse dans le domaine de la migration. Par ailleurs, comme l'ont rappelé plusieurs représentants de la gauche et du centre humaniste, l'engagement de Genève ne fait que prolonger celui des autorités fédérales qui s'engagent maintenant à renforcer la gouvernance globale de la migration.

C'est un sujet extrêmement complexe et difficile qui nous mobilise, mais sachez que nous ne nous laisserons pas impressionner par les discours réducteurs et simplificateurs visant à la division. Quand j'entends M. Scherb, de

l'Union démocratique du centre, nous reprocher d'être indifférents face au sort des assistés de l'Hospice général ou des chômeurs suisses et genevois, je réponds: nous ne sommes absolument pas indifférents, nous sommes solidaires, mais cela ne nous empêche pas d'être aussi solidaires des migrants qui cherchent à rejoindre l'Europe! Je ne pense pas que ce soit avec une attitude de repli, d'égoïsme... (*Brouhaha.*)

Le président. Monsieur Deonna, excusez-moi de vous interrompre. J'aimerais bien que les discussions hors micro cessent ou se déroulent hors de cette salle. Je pense, pour ne pas changer, à M. de Kalbermatten...

Une voix. Il ne t'entend pas!

Le président. ... ainsi qu'à M^{me} Kraft-Babel et à M. Haas. S'il vous plaît, soit vous sortez, soit vous regagnez vos places, afin que nous puissions continuer ce débat. Monsieur Deonna, je vous prie de poursuivre.

M. Emmanuel Deonna. Merci, Monsieur le président. Selon nous, il existe une extrême droite en Suisse! Vous transmettez, Monsieur le président. Malheureusement, elle pèse de tout son poids dans les discussions à chaque niveau: communal, cantonal, fédéral. M. Scherb est un représentant de ce parti nationaliste qui ferme les yeux face à une problématique importante pour nous et sur laquelle la Suisse s'engage, puisque Berne a joué un rôle clé dans l'élaboration du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Ce document sera approuvé formellement au mois de décembre à Marrakech, après avoir été adopté en juillet par les Nations unies.

Les socialistes, avec l'ensemble de la gauche progressiste et humaniste, du centre et même une partie de la droite libérale, puisque des députés du Parti libéral-radical au niveau du parlement national se sont engagés en faveur de l'octroi du pavillon suisse à l'Aquarius, s'engagent eux aussi à faire honneur à la tradition humanitaire de la Suisse en accordant ce pavillon. (*Applaudissements.*)

M^{me} Patricia Richard (PLR). Monsieur le président, tout à l'heure, dans un autre débat, une magistrate a dit que ce n'était pas ici le lieu de discuter d'un tel objet. Est-ce ici le lieu de discuter de la résolution R-227? Même si les élections ont lieu dans une année, nous ne sommes pas au Conseil national ni au Conseil fédéral! Tous nos partis ont des élus au Conseil national, au Conseil des Etats et

au Conseil fédéral. C'est leur travail de s'occuper de ce genre de choses! A notre connaissance, un texte a été déposé à Berne – il semble même que ce soit par M. Barazzone, puisqu'il s'en est fait l'écho dans la presse.

On est d'accord: cette crise migratoire est terrible, il y a des gens qui se noient. Pensant que l'Europe est un refuge parfait, ils sont pris au piège des eaux dans des bateaux trop petits et il arrive des drames horribles. Il y en a chaque année, nous ne disons pas le contraire! Cependant, ces migrants ont souvent tellement envie de venir en Europe qu'ils passent par des personnes peu scrupuleuses et se retrouvent ensuite en situation de détresse. Des navires comme l'Aquarius les récupèrent; ce dernier a ainsi sauvé environ 30 000 personnes. Par contre, sous la pression internationale, il a perdu successivement deux pavillons. Nous l'avons tous vu aux actualités: malheureusement, quasiment plus un seul pays d'Europe ne veut accueillir ces migrants. Le bateau a plusieurs fois dû rester en mer avant qu'un port ne l'accepte enfin.

Dans ces conditions, la Suisse ne peut juridiquement pas donner son pavillon à l'Aquarius. C'est la loi! M. Hiltbold l'a dit dans les journaux à plusieurs reprises: l'article 3 de la loi fédérale sur la navigation maritime sous pavillon suisse stipule que le pavillon suisse ne peut être arboré que par des navires suisses. L'Aquarius aura-t-il son siège en Suisse? Pas à notre connaissance. Nous ne pouvons donc pas l'accueillir dans notre marine. On peut bien essayer de faire autant d'humanité qu'on veut, on a beau être la ville des droits de l'homme et du CICR, on n'est pas à Berne! Or ce débat doit être mené par Berne.

Pour ces raisons, nous ne voterons pas la résolution R-227. D'après nous, même si le drame des migrants est affreux, on ne peut pas résoudre le problème ici en Ville de Genève.

M. Tobias Schnebli (EàG). Les noyades en Méditerranée continuent et se succèdent. Elles sont insupportables à voir, à apprendre. Malheureusement, ces drames sont la conséquence d'un certain système, du fossé des inégalités qui ne cesse de s'élargir entre une majorité de la population mondiale vivant non seulement dans les pays du Sud, mais aussi dans nos sociétés du Nord, et une minorité de nantis qui profite de la globalisation néolibérale depuis quelques décennies.

Genève voit arriver une partie des richesses du monde entier. Aujourd'hui encore, nous avons appris que même certains de nos magistrats leur déroulent le tapis rouge, à ces richesses de la globalisation qui viennent arroser Genève de leurs millions! La Suisse en profite largement, puisqu'on retrouve cet argent impliqué dans les guerres... Pour prendre l'exemple des pays du Golfe, il y a des armes suisses en Libye et des grenades fabriquées par le groupe d'armement RUAG en Syrie!

Je l'ai dit, ce système inégalitaire qui ne cesse de s'étendre commence vraiment à faire des dégâts. On voit des gens traverser la Méditerranée au risque de leur vie, ce sont les damnés de la globalisation néolibérale! D'autres en souffrent énormément, dans les pays du Sud. Nous dénonçons ce même système qui fait perdre leur emploi aux gens chez nous, où une partie de plus en plus importante de la population n'a pas de quoi finir le mois. Ensemble à gauche et la gauche n'opposent pas les pauvres entre eux comme le fait la droite, pour qui nos pauvres sont meilleurs que ceux qui vivent à quelques dizaines ou centaines de kilomètres d'ici.

Face à cette situation, l'Aquarius n'est pas la solution. La résolution R-227 est juste une manière de sauver le sentiment d'humanité. Ce navire sauve des vies, bien sûr, mais lui apporter notre soutien est simplement une façon d'affirmer: «Face à ces problèmes, restons humains.» Devant les drames les plus immédiats, quand des gens qui se noient s'entendent dire qu'ils doivent retourner en Libye dans les conditions affreuses que l'on sait, puisqu'ils y seront violés, torturés et tués dans l'attente de pouvoir sortir de l'enfer, nous nous devons au moins de rester humains et d'apporter un début de solution à de tels drames. Chaque vie sauvée est un tout petit bout d'humanité que nous gardons vivant!

Voilà pourquoi le vote de la résolution R-227 par le Conseil municipal de la Ville de Genève a toute son importance, même si ce n'est pas la solution du problème migratoire. Il y a peu de chances que Berne accueille cette résolution, mais l'espoir est là et on se doit de le nourrir. D'autres villes, cantons et communautés de Suisse se diront certainement que, si Genève le fait, eux aussi peuvent voter des résolutions comme celle-là. C'est en avançant ainsi par petits pas que nous parviendrons à maintenir l'essentiel, comme je le disais tout à l'heure: face à ces drames causés par un système meurtrier, essayons de maintenir le sentiment d'humanité au-dessus du cynisme, au lieu de fermer les yeux pour ne pas voir la réalité.

Je constate – c'est vraiment emblématique – que la droite dure a quitté la salle. La droite classique est là, mais ses rangs sont très dégarnis... Ses membres ne veulent pas entendre ce débat, mais nous, on a raison et on a bien fait de le mener! Donc, soutenez la résolution R-227, Mesdames et Messieurs! (*Applaudissements.*)

M. Sami Kanaan, maire. Je ne prolongerai pas longuement ce débat. Je me félicite de voir que le Conseil municipal votera apparemment la résolution R-227 qui complète l'action déjà menée par différents élus fédéraux de tous bords, dont mon collègue Guillaume Barazzone. Il a agi en sa qualité de conseiller national et précisera après moi les termes de son intervention.

Je relève que les élus fédéraux qui sont intervenus dans ce dossier sont des élus urbains: mis à part notre collègue Guillaume Barazzone, un autre cosignataire de l'interpellation déposée à Berne est un conseiller national du Parti libéral-radical

– j'insiste sur ce point –, Kurt Fluri, maire de Soleure et président de l'Union des villes suisses, dont j'ai l'honneur d'être vice-président. Ce n'est pas un hasard que des élus urbains soient spécialement sensibles à cette problématique. L'expérience que nous retirons de nos contacts avec d'autres villes d'Europe et du monde nous apprend que les endroits de la planète les plus accueillants pour les personnes migrantes – notamment si elles sont en situation de grande précarité – sont souvent les villes. Or les élus urbains sont aux premières loges des réalités migratoires, de la diversité culturelle et de la réalité humaine, tout simplement.

On ne peut pas ignorer ces drames. Que des gens tentent leur chance ailleurs que dans leur pays – non pas par choix, souvent, mais par obligation et besoin de survivre – est un réflexe humain depuis les débuts de l'humanité. D'ailleurs, c'est souvent dans les villes que les scores des formations qui font leur beurre d'un discours contre les étrangers en général sont les plus faibles, alors qu'elles obtiennent leurs meilleurs résultats dans des régions où il y a très peu d'étrangers. En effet, en milieu urbain, on a conscience de la diversité. Genève est évidemment un bon exemple en la matière, mais de nombreuses villes le sont aussi.

Il ne sert à rien de faire un déni de réalité et de mener une politique de l'autruche. Au contraire, il faut des solutions pragmatiques et humanistes, tant par idéalisme que par conviction que c'est la seule solution pour aborder ces enjeux. Le déni de réalité ne fait que repousser le problème.

Je ne reviendrai pas sur tous les arguments avancés au cours de ce débat, mais j'aimerais rappeler inlassablement que l'immense majorité des personnes qui quittent une région pour des raisons économiques ou à cause d'une guerre restent ensuite dans les pays voisins. Cela a déjà été dit. Ma patrie d'origine en est un bon exemple, puisque ce petit pays de 4 millions d'habitants et de 10 000 km² – même pas l'équivalent du quart de la Suisse – accueille 1 million de réfugiés syriens. Il n'en a pas vraiment le choix et il le fait au mieux. Ici, en Suisse, quand nous avons quelques réfugiés, c'est déjà la panique pour certains! Il faut donc relativiser un peu et refuser les appels négatifs à l'exclusion et à la fermeture des frontières. C'est inacceptable!

Pour terminer avec le cas de l'Aquarius, personne n'a prétendu que lui octroyer le pavillon suisse serait la panacée ni une solution à l'ensemble de la problématique des flux migratoires à travers la Méditerranée. Mais ce serait un geste très concret et pertinent pour sauver des vies humaines directement en danger, ainsi que pour les tirer des griffes des passeurs professionnels. Dans ce contexte, la Suisse peut faire un geste conforme à sa législation. Je terminerai en remerciant une fois encore les élus fédéraux qui ont pris cette initiative. J'espère très vivement que les membres du Conseil fédéral prendront leurs responsabilités, afin que nos successeurs ne regrettent pas un jour notre choix et puissent l'honorer au lieu d'en faire le procès. (*Applaudissements.*)

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. On a entendu dire tout à l'heure que l'Aquarius attirait les migrants et risquait de renforcer la migration en Europe. Rien de plus faux! Comme d'autres bateaux d'ONG auparavant, l'Aquarius accueille les migrants sur les eaux internationales. Vous le savez, Mesdames et Messieurs: les règles internationales prévoient qu'une personne sauvée doit ensuite être amenée au port de sûreté le plus proche. En l'occurrence, ce sont ceux de Libye, où les autorités refusent parfois d'accueillir les migrants. Dans d'autres cas – notamment quand des factions armées se sont emparées de ces ports – ces personnes risquent d'être enfermées dans des camps et torturées avant de finir dans des réseaux qui les exploitent. Ce n'est pas nous qui le disons, mais le HCR!

Telle est la raison pour laquelle on ne peut pas laisser dire que l'Aquarius crée un appel d'air en termes de migration. L'Aquarius fait un travail extrêmement utile pour des êtres humains de tous âges – hommes, femmes, vieillards et enfants. Il y a parmi eux des réfugiés économiques – c'est vrai –, des réfugiés politiques et des réfugiés en tous genres. Mais rappelez-vous ce que nous avons essayé d'exprimer l'autre jour à la Perle du Lac, quand nous avons dessiné avec SOS Méditerranée la fresque éphémère d'une petite fille sur la pelouse: la migration a un visage. C'est cette part d'humanité que la Suisse se doit d'honorer.

Je reviens à la résolution R-227. Pour une fois, je ne suis pas d'accord avec ceux qui disent que le Conseil municipal n'a rien à dire en la matière. Certes, ce sont le Conseil national et le Conseil des Etats qui font les lois, mais il se trouve que la loi fédérale sur la navigation maritime sous pavillon suisse est déjà faite. En vertu de son article 35, le Conseil fédéral peut consentir une exception. Certains objectent que l'Aquarius est allemand... Certes, mais le propriétaire du bateau a d'ores et déjà signalé publiquement qu'il était d'accord de le faire migrer dans une société suisse, pour autant que le Conseil fédéral prenne ses responsabilités.

Nous, à Genève, ville humanitaire, nous pouvons collectivement faire la différence. M. Schnebli l'a dit tout à l'heure: même si c'est un petit pas, il s'additionnera à d'autres petits pas et on renforcera ainsi la pression. Au final, ce sera à notre gouvernement fédéral, qui nous représente tous, de prendre la responsabilité de la décision d'accorder ou non le pavillon suisse à l'Aquarius. (*Applaudissements.*)

Le président. Le vote à l'appel nominal ayant été demandé, il en sera fait ainsi.

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi de la résolution au Conseil administratif est accepté sans opposition (41 oui et 1 abstention).

(*Applaudissements.*)

Ont voté oui (41):

M. Jean-Luc von Arx (PDC), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Alia Chaker-Mangeat (PDC), M^{me} Renate Cornu (PLR), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Héléne Ecuyer (EàG), M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Hohenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Antoine Maulini (Ve), M. François Mireval (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Sara Petraglio (S), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M. Lionel Ricou (PDC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

S'est abstenue (1):

M^{me} Michèle Roulet (PLR).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (37):

M. Taimoor Aliassi (S), M. Manuel Alonso Unica (HP), M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M. Simon Brandt (PLR), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M. Guy Dossan (PLR), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Sami Gashi (PDC), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Stéphane Guex (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M^{me} Yasmine Menétray (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Motion: pour une meilleure transparence des Fêtes de Genève

Présidence:

M. Eric Bertinat (UDC), président, n'a pas voté.

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal de la Ville de Genève exprime son entier soutien à la demande faite au Conseil fédéral par des milliers de citoyennes et citoyens, de personnalités, d'élus et d'élus fédéraux, cantonaux et municipaux, dont le maire de Genève, d'accorder le pavillon suisse au navire de sauvetage Aquarius.

12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 16 janvier 2018 de M^{mes} et MM. Olivier Gurtner, Albane Schlechten, Alfonso Gomez, Jannick Frigenti Empana, Eric Bertinat et Brigitte Studer: «Fêtes de Genève: pour une meilleure transparence!» (M-1334)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- les récents changements à la direction de Genève Tourisme et à la direction des Fêtes de Genève;
- les dernières nouvelles liées aux résultats financiers des dernières éditions des Fêtes de Genève;
- les récentes déclarations cantonales sur la gouvernance de Genève Tourisme;
- l'importance essentielle d'un climat sain et informé avant la votation du 4 mars 2018 sur l'initiative IN-5 «Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales» et le contre-projet des autorités municipales,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'obtenir auprès des autorités cantonales le rapport d'audit concernant l'édition 2016 des Fêtes de Genève pour le rendre public.

¹ «Mémorial 175^e année»: Développée, 4889.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En date du 21 février 2018, le Conseil administratif a demandé par courrier à M. François Longchamp, alors président du Conseil d'Etat, de lui transmettre le rapport d'audit – Rapport du SAI No 17-19 Fondation Genève Tourisme & Congrès: Audit de l'organisation du Geneva Lake Festival 2016.

Par courrier du 28 mars 2018, le Conseil d'Etat a répondu au Conseil administratif qu'il n'était pas en mesure, dans le cas présent, d'accéder à sa demande, selon les termes suivants découlant dudit courrier:

«En vertu de l'article 18 de la loi sur la surveillance de l'Etat (LSurv), du 13 mars 2014, les rapports du Service d'audit interne de l'Etat (SAI) sont confidentiels et ne peuvent être transmis qu'au Conseil d'Etat, à la Commission des finances et à la Commission de contrôle de gestion, au président de la Cour des comptes et à l'autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance pour les entités qu'elle surveille. En outre, le Conseil d'Etat communique les rapports aux entités concernées.

»L'article 16 LSurv garantit par ailleurs la confidentialité des personnes auditionnées par le SAI et de ses missions.

»Dès lors, conformément à l'article 25, alinéa 4, lettre a), de la loi sur la procédure administrative, du 12 septembre 1985, qui soustrait de l'entraide administrative les pièces et informations devant rester secrètes en vertu de la loi, notre Conseil n'est pas en mesure, dans le cas présent, d'accéder à votre demande.»

Du fait de cette position du Conseil d'Etat, le Conseil administratif se trouve malheureusement dans l'impossibilité de faire droit à l'invite contenue dans la motion M-1334.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone

13. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions et le projet de délibération suivants:

- M-1379, de *M^{mes}* et *MM. Simon Brandt, Patricia Richard, Renate Cornu, Nicolas Ramseier, Albane Schlechten, Michèle Rouillet, Uzma Khamis Vannini, Stefan Gisselbaeck, Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Rémy Burri, Guy Dossan, Georges Martinoli, Pierre Scherb, Didier Lyon, Michel Nargi, Ariane Arlotti et Véronique Latella*: «Pour un Musée virtuel à la pointe de la technologie»;
- M-1380, de *M. Pascal Holenweg*: «Du gazon, mais du vrai!»;
- M-1381, de *M^{mes}* et *MM. Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Hélène Ecuyer, Uzma Khamis Vannini, Delphine Wuest, Thomas Zogg, Laurence Corpataux, Daniel Sormanni, Jean-Pascal Catin, Jannick Frigenti Empana, Olivier Gurtner, Pierre Gauthier, Pierre de Boccard et Patricia Richard*: «Pourquoi la Ville de Genève n'est-elle pas plus ambitieuse en matière d'arborisation et de végétalisation, en visant 50% d'ombrage pour 2050?»;
- PRD-187, de *M^{mes}* et *MM. Vincent Schaller, Florence Kraft-Babel, Yasmine Menétrey, Stefan Gisselbaek, Laurence Corpataux, Morten Gisselbaek, Maria Pérez et Eric Bertinat*: «Le viaduc de la Jonction ne doit pas être une prison».

14. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu l'interpellation écrite suivante:

- IE-63, de *M. Didier Lyon*: «Rue de la Croix-Rouge: pourquoi ne pas avoir posé tout de suite le revêtement phonoabsorbant?»

15. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu la question écrite suivante:

- QE-513, de *M. Eric Bertinat*: «Impact de la mise en service du CEVA et du Léman Express sur la sécurité publique: quelle est la stratégie du Conseil administratif?»

Le président. Nous voilà arrivés au terme de cette session, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Je ne peux que vous remercier pour la bonne tenue de nos travaux, malgré le fait que les débats aient été vifs. Je vous souhaite un bon retour dans vos foyers et vous donne rendez-vous au mois de novembre. Bonne fin de soirée!

Séance levée à 23 h 15.

SOMMAIRE

1. Exhortation	3242
2. Communications du Conseil administratif	3242
3. Communications du bureau du Conseil municipal	3242
4. Questions orales	3242
5. Motion du 3 octobre 2018 de M ^{mes} et MM. Michèle Roulet, Nicolas Ramseier, Patricia Richard, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti, Pierre Scherb, Rémy Burri, Anne Carron, Albane Schlechten, Daniel Sormanni, Uzma Khamis Vannini, Georges Martinoli et Renate Cornu: «Un parcours urbain pour notre passé» (M-1372)	3243
6. Motion du 3 octobre 2018 de M ^{mes} et MM. Simon Brandt, Stefan Gisselbaek, Pascal Altenbach, Patricia Richard, Rémy Burri, Michèle Roulet, Helena Rigotti, Renate Cornu, Guy Dossan, Georges Martinoli, Pierre de Bocard, Michel Nargi, Daniel Sormanni, Uzma Khamis Vannini, Jean-Philippe Haas, Pierre Scherb, Jacques Pagan et Pierre Gauthier: «Pour un Musée de la bande dessinée à la place de l'ancien Musée de l'horlogerie» (M-1375).	3245
7. Motion du 19 juin 2018 de M ^{mes} et MM. Olivier Wasmer, Patricia Richard, Georges Martinoli, Renate Cornu, Simon Brandt, Didier Lyon, Helena Rigotti, Michel Nargi, Pierre de Bocard, Michèle Roulet, Pierre Scherb et Jacques Pagan: «Retour des véhicules hippomobiles et de la cavalerie en ville de Genève» (M-1364)	3246
8. Motion du 2 octobre 2018 de M ^{mes} et MM. Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Sami Gashi, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Souheil Sayegh, Albane Schlechten, Olivier Gurtner, Uzma Khamis Vannini et Alfonso Gomez: «Pour un réseau cyclable structuré, continu et sécurisé favorisant l'usage du vélo dans les déplacements quotidiens!» (M-1370)	3248
9. Motion du 6 décembre 2017 de M ^{mes} et MM. Simon Gaberell, Delphine Wuest, Laurence Corpataux, Alfonso Gomez, Uzma	

Khamis Vannini et Marjorie de Chastonay: «Rendons la place de Saint-François à la population!» (M-1326).	3267
10. Motion du 19 juin 2018 de M ^{mes} et MM. Delphine Wuest, Omar Azzabi, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez, Antoine Maulini, Laurence Corpataux et Hanumsha Qerkini: «Sans paille, en route vers une ère du plastique-free: pour le bannissement des produits plastiques à usage unique (pailles, cotons-tiges et autres touillettes)» (M-1363)	3273
11. Résolution du 16 octobre 2018 de M. et M ^{mes} Pascal Holenweg, Albane Schlechten, Uzma Khamis Vannini, Hélène Ecuyer et Anne Carron: «Pour un pavillon suisse de solidarité avec l’Aquarius» (R-227)	3277
12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 16 janvier 2018 de M ^{mes} et MM. Olivier Gurtner, Albane Schlechten, Alfonso Gomez, Jannick Frigenti Empana, Eric Bertinat et Brigitte Studer: «Fêtes de Genève: pour une meilleure transparence!» (M-1334)	3297
13. Propositions des conseillers municipaux	3299
14. Interpellations	3299
15. Questions écrites	3299

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Marie-Christine Cabussat